



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2016

DIRECTION GÉNÉRALE
JS/JB/CD

Sur la convocation adressée le 25 mai, le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Julien SANCHEZ, Maire de BEAUCAIRE, en présence de :

Présent(e)s : Mesdames et Messieurs

Julien SANCHEZ	Jean-Pierre FUSTER	Gilles DONADA
Mireille FOUGASSE	Stéphane VIDAL	Chantal SARRAILH
Viviane TISSEUR	Max SOULIER	Antoine BOYER
Simone BOYER	Maurice MOURET	Roger ROLLAND
Yvette CIMINO	Patrick DESOMBRE	Evelyse ROL
Josette ROCCHI	Nathalie ABLAIN	Samuel SAMSON
Katy VIDAL	Maurice CONTESTIN	Hélène DEYDIER
Didier CORRIAS	Christophe ANDRÉ	Cristelle HUGOUNENQ
Rose-Marie CARDONA		

Excusé(e)s : Mesdames et Messieurs

Élisabeth MONDET	représentée par	Mireille FOUGASSE
Yvan CORBIERE	représenté par	Julien SANCHEZ
Éliane HAUQUIER	représentée par	Jean-Pierre FUSTER
Sylviane BOYER	représentée par	Simone BOYER
Carole CHEVALIER	représentée par	Maurice CONTESTIN
Saïd OUHDOUCH	représenté par	Hélène DEYDIER
Yves GERMAIN	représenté par	Cristelle HUGOUNENQ
Dominique PIERRE	représenté par	Christophe ANDRÉ

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 9 heures.

M. le Maire : « Mesdames, Messieurs les membres du conseil, chères Beaucairoises, chers Beaucairois, bonjour et bienvenue pour ce nouveau conseil municipal. »

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se lever pour entonner l'hymne national « **La Marseillaise** ».

- L'Hymne National est entonné -

M. le Maire : « Vous avez reçu l'ordre du jour du conseil municipal, je vous informe d'une part que la délibération concernant les repas demandés par la commune de Fourques est retirée et d'autre part, il y avait une modification vue en commission hier sur la délibération concernant la TLPE où il était indiqué : « inférieur ou égal à 50m² » pour l'un des tarifs et « supérieur ou égal à 50m² » pour l'autre. La modification suivante a été actée en commission : « inférieur ou égal à 50m² » pour l'un et « supérieur à 50m² » pour l'autre, ce qui est plus logique.

M. le Maire fait l'appel des membres de l'assemblée. Le quorum étant atteint, **M. le Maire** fait procéder à la désignation du secrétaire de séance qui, sur sa proposition, est élu à l'unanimité, en la personne de **M. Jean-Pierre FUSTER**.

M. le Maire : « Depuis le dernier conseil municipal, de nombreux événements se sont déroulés à Beaucaire. Je ne les citerais pas tous, toutes nos journées étant remplies de réunions de travail et de rendez-vous mais j'en citerais tout de même quelques uns.

Le 25 mars,

Rendez-vous avec le service scolaire, **Mme Chantal SARRAILH**, Adjointe aux affaires scolaires et la coordinatrice du réseau REP + de Beaucaire.

Réunion de travail également pour l'attribution des places en crèche avec **Mme Katy VIDAL** et les services.

Entretien de recrutement de policiers municipaux puisque nous tenons nos engagements de campagne et nous recrutons des agents avec **M. Stéphane VIDAL** et les services.

Inauguration du magasin VILLAVERTÉ à Beaucaire dont nous nous félicitons puisque nous avons accompagné ce projet depuis plusieurs mois, j'y étais avec **M. Jean Pierre FUSTER**, **M. Gilles DONADA** et de nombreux élus.

Le 26 mars,

Une réussite municipale à nouveau : la journée des enfants, place Clemenceau, une première édition avec près de 700 enfants sur la place de la Mairie, il y avait beaucoup d'animations et d'ambiance.

Le 27 mars,

Messe de Pâques avec **Mme Chantal SARRAILH**.

Remise des coupes pour le tournoi de tennis des jeunes beaucairois, également avec **Mme Chantal SARRAILH**.

Le 29 mars,

Rendez-vous avec le Médecin qui suit notre crèche municipale et **Mme Élisabeth MONDET**.

Rencontre avec le nouveau Président de l'amicale des Pompiers, j'ai pu lui dire mon souhait d'avoir un bal des pompiers cette année le 14 juillet ou à une date proche pour renouer avec les traditions. Un bal des pompiers sera bien organisé, a priori le 16 juillet.

Conseil communautaire de la CCBTA avec un vœu que nous avons présenté sur la sectorisation des collèges puisque nous voulons comme les parents d'élèves que les beaucairois restent à Beaucaire. J'ai été reçu d'ailleurs ensuite avec **M. Jean-Pierre FUSTER** et **Mme Sandrine CORBIÈRE** par M. le Président du Conseil Départemental à ce sujet.

Le même jour, une formation était donnée aux agents de la ville sur les marchés publics puisque le code des marchés a évolué au 1^{er} avril (ce n'est pas un poisson) et nous voulions anticiper en formant nos agents avant l'application de l'évolution.

Le 30 mars,

Conseil d'administration du CCAS.

Puis, je représentais notre ville à l'inauguration de la nouvelle dénomination du Carré d'Art en Carré d'Art Jean BOUSQUET à Nîmes.

Le 31 mars et le 1er avril,

Commissions au Conseil Régional où j'ai pu défendre notamment plusieurs dossiers beaucairois à commencer par l'écluse et d'autres sujets importants pour notre ville.

Le 1^{er} avril,

Vernissage de l'exposition de l'association AUX ARTS ETC à la salle des expositions avec **Mme Mireille FOUGASSE** et de nombreux élus.

Le 3 avril,

J'étais à la cérémonie du 900ème anniversaire de l'Abbatiale de Saint Gilles « le retour des reliques », c'était un moment important, sous la pluie, certes, mais important tout de même. J'ai pu découvrir que la Présidente du Conseil Régional assistait à la Messe également.

A la suite, j'étais présent au Loto du club municipal du 3ème âge au Casino municipal avec **M. Stéphane VIDAL**.

Le 4 avril,

Réunion de travail avec les pompiers sur l'aménagement de la voie de secours de l'Institut Emmanuel d'ALZON dans le cadre du projet de la réalisation d'une crèche privée avec **M. Yvan LACHAUD**.

Signature d'un compromis avec le notaire dans le cadre des acquisitions foncières pour le projet « Sud Canal », signature également d'un bail commercial pour la politique de redynamisation du centre-ville.

Réunion de travail au sujet du quartier Garrigues Planes avec **M. Gilles DONADA**, **M. Stéphane VIDAL**, **Mme Chantal SARRAILH** et les services.

Le 6 avril,

L'association GROSSOMODO intervenait au collège Eugène VIGNE pour sensibiliser les collégiens sur la nécessité d'avoir une bonne alimentation, une action financée par la ville dans le cadre de la politique de la ville, j'y étais avec **M. Jean-Pierre FUSTER**.

Le 6 avril toujours,

Visite à l'école de Garrigues Planes pour soutenir les parents contre la nouvelle sectorisation des collèges avec **M. Jean-Pierre FUSTER** et **Mme Chantal SARRAILH**.

Nous avons également accueilli la CAPEB du Gard et son Président en Mairie avec plusieurs élus, c'est important de soutenir les artisans.

Nouvelles signatures avec le Notaire pour les acquisitions dans le cadre du projet « Sud Canal » qui avance (j'en signais encore une justement ce matin avant le conseil municipal).

Comité syndical du Syndicat de la Piscine pour le vote du budget primitif.

Le 7 avril,

Réunion à Garrigues Planes, toujours sur la sectorisation des collèges avec **M. Jean-Pierre FUSTER**, **Mme Sandrine CORBIÈRE** et des représentants du Département et du Rectorat. Nous nous sommes invités à cette réunion dans l'intérêt des familles et pour les défendre évidemment.

Le 8 avril,

Réunion de travail au sujet du commerce de centre-ville avec **M. Jean-Pierre FUSTER**.

Permanence sans rendez-vous avec **Mme Viviane TISSEUR** et **M. Yvan CORBIÈRE**, que je remercie pour leur présence.

Puis, avec **Mme Chantal SARRAILH**, nous assistions à une des actions dont nous sommes très fiers dans le cadre de la politique de la ville, une des actions que nous avons co-financée, bien que les contrats de ville n'aient pas été signés par Mme la Présidente du Conseil Régional à ce jour. C'était une représentation de l'orchestre de la région Avignon-Provence à l'école de la Moulinelle avec plus de 200 enfants qui ont ainsi été sensibilisés à la « grande musique », c'était une très belle action que nous tenons à saluer et que nous avons accompagnée.

Puis, réunion de travail sur les TAP afin de commencer les inscriptions 2016/2017, avec **Mme Chantal SARRAILH**.

Le vernissage de l'exposition de photographies de **M. Pierre AUBANEL** qui est une mémoire de la Camargue à laquelle j'ai assisté avec de nombreux élus ainsi que le Député **Gilbert COLLARD** qui nous a fait l'amitié de sa présence puisque notre Députée de la circonscription est toujours absente quand la Ville de Beaucaire l'invite.

Le 9 avril,

Cérémonie du souvenir pour rendre hommage aux morts après le 19 mars 1962 au sanctuaire Notre Dame de Santa Cruz à Nîmes.

Pièce de théâtre « LE CLAN DES VEUVES » qui a fait salle comble. J'y étais avec **Mme Mireille FOUGASSE**. Nous avons une saison théâtrale vivante, bien que nous n'ayons aucune subvention du Département et de la Région pour nous aider, à croire que la Gauche n'aime pas la culture.

Le 10 avril,

Première journée du muguet d'or, là aussi 30 % d'entrées en plus que l'année dernière dans les arènes, j'y étais avec **M. Maurice MOURET**, **Mme Mireille FOUGASSE** ainsi que de nombreux élus puisque nous soutenons les courses camarguaises.

Le 11 avril,

Réunion de travail avec le CCAS et réunion de travail avec le directeur du conservatoire.

Rendez-vous avec la garde animalière de Beaucaire également car nous sommes très sensibles au sujet de la défense des animaux de compagnie.

Puis, visite de partenaires de l'office du tourisme avec **M. Max SOULIER**, Président de l'office de tourisme. Nous sommes allés à Bellegarde voir des produits d'aroma-cosmétiques biologiques et à Beaucaire chez PLANTAFRUIT, visiter **M. ROUCHON** qui est exploitant agricole et qui fait du très bon vin.

Et enfin réunion de travail au sujet de la sécurité des manifestations avec **M. Samuel SAMSON** et les services.

Le 12 avril,

J'étais à une audience contre Midi Libre à la cour d'appel, une audience qui a abouti à notre victoire, nous pouvons nous en féliciter à nouveau puisque le Directeur de la publication de « Midi Libre » de l'époque a été condamné pour refus d'insertion d'un droit de réponse, condamné non seulement à des dommages et intérêts envers ma personne, mais aussi à une peine d'amende ferme et à nous rembourser les frais de justice. D'après les dires de certains, nous enclenchons beaucoup de procédures à la ville de Beaucaire : je constate que nous les gagnons, tant mieux.

Le même jour : réunion avec les directeurs de pôles.

Signature avec le Notaire d'avenants aux baux commerciaux dans le cadre de la politique de redynamisation du centre-ville. Je rappelle qu'avec **M. Jean-Pierre FUSTER** nous avons initié un rabais de 30 % sur les loyers en Secteur Sauvegardé pour les deux premières années d'installation de nouveaux commerces dans des locaux loués par la Ville. Puis, vernissage de l'exposition « BEAUDUC VILLAGE INSOLITE » à la bibliothèque municipale avec **Mme Mireille FUGASSE** et **M. Gilles DONADA**.

Le 13 avril,

Réunion de travail au sujet de la réhabilitation de l'école Nationale, un chantier qui avance. Là aussi, nous recevons beaucoup de leçons de la part de nos opposants, mais qu'ont-ils fait pour nos écoles ? Rien ! L'école Nationale n'a jamais été réhabilitée et les agrandissements promis n'ont jamais été faits. Beaucoup de mots, de paroles, mais jamais d'acte, c'est à cela que nous reconnaissons souvent l'opposition, une partie de l'opposition en tout cas.

Le même jour : réunion de travail avec le CCAS pour la commission d'attribution des jardins familiaux.

Le 14 avril,

Signature avec le notaire.

Puis, je représentais la ville de Beaucaire avec **M. Jean-Pierre FUSTER** et **M. Maurice MOURET** aux obsèques de **M. Jean Pierre MAGINI**, Conseiller municipal d'Arles bien connu dans notre région.

Puis, j'assistais à la commission permanente du Conseil Régional.

Le 15 avril,

J'étais aussi présent à la cour d'appel dans l'affaire des commerçants, je remercie les élus qui étaient présents pour me soutenir, une nouvelle audience plus importante aura lieu au mois de septembre.

J'étais ensuite en séance plénière du conseil régional.

Le soir, à Saint Rémy de Provence à l'invitation d'un Beaucairois pour découvrir une très belle salle de spectacle.

Le 16 avril,

Inauguration du restaurant LA BARGE à Beaucaire avec les élus de la majorité.

Gala de box du ring olympique avec le grand retour et la victoire du Beaucairois **Lucien GROSS** avec **Mme Katy VIDAL**, **M. Stéphane VIDAL**, **M. Samuel SAMSON**, je crois que nous pouvons nous féliciter de cet événement. Je crois que cette association demandait depuis plusieurs années le prêt d'une salle pour organiser ce gala de boxe, mais cela lui avait toujours été refusé. Nous sommes très heureux, nous, de l'avoir fait et de permettre à chacun d'entreprendre.

Le 17 avril,

Assemblée générale de la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard à Bellegarde avec **M. Jean-Pierre FUSTER** et **Mme Sandrine CORBIÈRE**.

Puis, repas de l'ensemble paroissial de Beaucaire avec **Mme Élisabeth MONDET**.

Le même jour : place à la HOLI PARTY, événement à succès. Nous saluons l'espace le Chalet qui organise beaucoup d'événements en partenariat avec la ville, bien sûr, qui sont positifs pour la ville et pour ses jeunes.

Le 19 avril,

Conseil municipal pour décider de poursuite à l'encontre de la Présidente du Conseil Régional dans le cadre du contrat de ville. Mme Delga aura donc deux procédures qui lui seront destinées, une qui a déjà été déposée, une deuxième qui va être déposée demain ou après-demain cette fois-ci au Tribunal Administratif.

Puis, réunion technique interne de travail pour la réhabilitation de l'école Nationale. Je rappelle que j'ai fait la visite de cette école en invitant les élus (de la majorité comme de l'opposition), je tenais à ce que l'opposition soit aussi associée, **Mme Rose-Marie CARDONA**, **M. Saïd OUHDOUCH** ont ainsi pu visiter l'école Nationale et rencontrer l'équipe pédagogique il y a quelques semaines dans le cadre du projet de réhabilitation.

Puis, réunion de travail avec les directeurs de pôles.

Le 20 avril,

Réunion du Syndicat Mixte d'Équipement de la commune de Beaucaire avec **M. Jean-Pierre FUSTER**, **M. Gilles DONADA**, **M. Yvan CORBIÈRE** et **M. Patrick DESOMBRE**.

Entretien d'embauche pour un poste d'éducateur de jeunes enfants avec **Mme Katy VIDAL** et les services, puisque nous avons une employée de la crèche qui part en retraite et qu'il convient de remplacer.

Le 23 avril,

Tournoi en hommage à **Michel ODASSO**.

Dépôt de gerbes organisé par l'association « les vétérans des 2G » avec **M. Jean-Pierre FUSTER** et **Mme Viviane TISSEUR**.

Inauguration du salon de la mode et de l'esthétique de l'association WONTANARA.

Journée portes ouvertes des Archers Beaucairois, j'y étais avec **Mme Viviane TISSEUR**, nous avons pu nous essayer au tir à l'arc et, comme c'était la journée féminine, l'Adjointe aux sports s'est particulièrement prêtée au jeu à cette occasion.

Nouveau passage, avec **M. Maurice MOURET**, à l'exposition de Pierre AUBANEL que nous sommes très heureux d'avoir eu à Beaucaire.

Puis, inauguration du nouveau Club Taurin Beaucairois. J'y étais avec **M. Maurice MOURET**, **Mme Mireille FOUGASSE** et **Mme Élisabeth MONDET**.

Soirée au salon de la mode et de l'esthétique de l'association WONTANARA avec **Mme Mireille FOUGASSE** ;

Le 24 avril,

Cérémonie pour la journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

Puis, deuxième journée du Muguet d'Or, un grand succès dans les Arènes de Beaucaire.

Le 25 avril,

Signature avec le Notaire pour le renouvellement du bail avec le propriétaire des murs de l'ancien Chich Burger qui va devenir un nouveau commerce de saison avec des tapas et une restauration qui va être positive pour la place.

J'assistais ensuite avec **M. Gilles DONADA** aux états généraux du rail et de l'intermodalité organisés par le Conseil Régional à Nîmes, j'ai ainsi pu défendre et plaider la cause de la gare de Beaucaire qui mériterait d'avoir plus de trains notamment le week-end : seulement deux le samedi et zéro le dimanche pour la quatrième ville du Département cela me semble très léger.

Le 26 avril,

Réunion de travail avec les directeurs de pôles.

Assemblée générale extraordinaire avec l'association Terre d'Argence Active avec **M. Jean-Pierre FUSTER** et **M. Gilles DONADA** en présence du Président de la CCI.

Le 27 avril,

Premier après-midi dansant pour les seniors, c'est un événement que nous avons initié, le CCAS de la ville est à l'organisation avec **Mme Élisabeth MONDET** pour créer du lien social.

Le même jour, je rencontrais le Maire de Tarascon, **Lucien LIMOUSIN**, pour évoquer le dossier de la piscine intercommunale.

Le 28 avril,

Permanence sans rendez-vous avec **Mme Chantal SARRAILH** et **M. Max SOULIER** que je remercie pour leur présence.

Puis, visite de terrain à l'école de la Moulinelle avant les travaux de rénovation des façades que nous allons financer et qui n'avaient jamais été entrepris auparavant.

Le 29 avril,

Réunion d'urbanisme.

Puis, j'étais reçu par le Président du Conseil Départemental, **M. Denis BOUAD** au sujet de la sectorisation des collèges avec **M. Jean-Pierre FUSTER** et **Mme Sandrine CORBIÈRE**. J'ai pu évoquer de nombreux autres dossiers notamment le manque cruel de subvention à la Ville de Beaucaire de la part du Conseil Départemental malgré nos dossiers de demandes et j'ai pu indiquer à **M. Denis BOUAD** que nous avons de nombreuses revendications, chose qu'il a pu entendre.

J'étais ensuite au carnaval du centre aéré avec **Mme Viviane TISSEUR**.

Puis à l'inauguration du nouveau commerce HARMONIE, place de la République (produits locaux et conciergerie) avec **M. Jean-Pierre FUSTER** et de nombreux élus.

Le 30 avril,

AMERICAN BIKE, troisième édition, avec de nombreux événements, remise de récompenses avec **M. Jean-Pierre FUSTER** et de nombreux élus.

Avec **Mme Viviane TISSEUR**, nous étions aussi au club de tir de Tarascon pour remettre des récompenses, l'occasion de saluer celui-ci qui fonctionne très bien.

Le 3 mai,

Réunion de travail avec les directeurs de pôles.

Réunion de préparation pour la surveillance de la foire de l'Ascension avec les agents volontaires et les élus, nous étions toute la nuit mobilisés. J'ai pu faire l'ensemble de la tournée des barrages, je remercie les agents de la ville, la Police Municipale, les services, les services techniques, les élus qui ont veillé sur la sécurité de cette foire et les

beaucairois qui ont ensuite contribué à son succès le 5 mai, je félicite **M. Jean-Pierre FUSTER**, Adjoint en charge du commerce pour la qualité de la Foire.

Le 6 mai,
Réunion de travail avec le nouveau responsable des Ressources Humaines de la ville.

Le 7 mai,
Nous répondons à l'invitation du club taurin Fanfonne Guillierme pour la présentation de son calendrier 2016 avec **Mme Mireille FOUASSE** et **M. Maurice MOURET**.
Puis nous assistions au Festival de l'imitation organisé par une association au casino municipal avec **Mme Mireille FOUASSE**.

Le 8 mai,
Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 en présence d'un piquet d'honneur du 503ème Régiment du train de Nîmes/Garons, je remercie **M. Gérard SARRAILH** pour son travail bénévole ainsi que les portes drapeaux, les associations patriotiques et les jeunes beaucairois qui ont chanté à cette occasion. Je remercie le principal du collège Elsa Triolet qui a pu mobiliser les élèves avec l'équipe enseignante.

Le 9 mai,
Entretien pour le recrutement d'un agent au service marchés publics avec **M. Gilles DONADA** et les services.
Réunion technique sur le projet du cours Sadi Carnot avec **M. Yvan CORBIÈRE** et les services.
J'ai également effectué ce jour-là le tirage au sort des jurés d'assises sur les listes électorales.

Les 10 et 11 mai,
Je me suis rendu avec plusieurs élus au Parlement Européen à l'invitation du Député Européen **Louis ALIOT**, je précise que ce déplacement n'a pas coûté un centime à la ville et que plusieurs élus étaient d'astreinte à Beaucaire.

Les 12 mai et 13 mai,
Commissions au Conseil Régional.

Le 17 mai,
Réunion de travail pour le Syndicat de la Piscine.
Repas de la fête des mères au club Bel Automne avec **M. Jean-Pierre FUSTER**.
Réunion de travail avec les directeurs de pôles.

Le 18 mai,
Il y avait à Nîmes une manifestation (nous y étions avec **M. Jean-Pierre FUSTER** et **M. Max SOULIER**) pour soutenir les policiers victimes d'agressions de plus en plus fréquentes dans notre pays, c'était important d'y être et de les soutenir.
Je rencontrais ensuite le Président de la communauté de communes, **Juan MARTINEZ**, pour évoquer les statuts de celle-ci.
J'étais enfin aux états généraux du rail et de l'intermodalité au Vigan avec **Mme Sandrine CORBIÈRE** où j'ai pu encore défendre et plaider la cause de Beaucaire en terme de transport puisque la Gauche prétend défendre l'intermodalité, les transports et le transport doux. J'ai évoqué justement le fait que Beaucaire avait très peu de transport malgré une desserte ferroviaire.

Le 19 mai,
Rendez-vous à l'école de la Moulinelle pour les travaux en cours puisque nous nous intéressons au dossier avec **Mme Chantal SARRAILH**.
Réunion de travail avec notre assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'amélioration de notre système de vidéo-surveillance, nous installerons fin 2016 / début 2017 huit nouvelles caméras. J'y étais avec **M. Stéphane VIDAL** et je rappelle que c'est un effort budgétaire que nous faisons pour la ville, pour la sécurité et la tranquillité publiques.
Commission des secours du CCAS.
Signature avec les Notaires pour trois ventes de bandes de terrains près de la crèche. Dossier qui traînait depuis plus de 20 ans.
Entretien de recrutement de nouveaux Policiers Municipaux.
Rendez-vous également avec des investisseurs en présence de **M. Max SOULIER**.

Le 21 mai,
Passage au tournoi de foot organisé par le stade beaucairois avec **Mme Viviane TISSEUR** et **Mme Elisabeth MONDET**.

Portes ouvertes de la garde animalière avec **Mme Élisabeth MONDET** et **M. Max SOULIER**.

La nuit des musées, conférence intéressante sur les apports de l'archéologie en présence de **Yves MANNIEZ**, Archéologue, j'y étais avec **Mme Élisabeth MONDET** et **M. Antoine BOYER**.

Inauguration de la nuit des musées, visite de l'exposition « florilèges de monnaies » du musée Auguste Jacquet, je félicite **M. Cyrille VIVARELLI** pour son travail.

Présentation publique aux 2G du cartel de la novillada organisée avec l'Aficion Taurine Beaucairoise avec **Mme Élisabeth MONDET**, **M. Maurice MOURET**, **Mme Mireille FOUGASSE** et de nombreux élus.

Concert au Château pour la nuit des musées, musique et chants troubadours avec le TRIO FLOR ENVERSA, j'y étais avec **Mme Josette ROCCHI**.

Le 22 mai,

Cérémonie départementale en hommage à Jeanne d'Arc de l'association les Amis de Jeanne d'Arc de Nîmes et du Gard, j'y représentais la ville de Beaucaire avec **M. Jean-Pierre FUSTER**.

Puis, abrivado des « Bandas Camariguos » que je félicite pour son dynamisme, pour toutes les manifestations organisées en partenariat avec la ville.

Cérémonie en hommage aux razeteurs morts en piste suivie d'un apéritif. Je rappelle que nous avons été très nombreux pour cet événement, je nous en félicite.

La finale du Muguet d'Or en présence de la Reine d'Arles et de nombreux élus, nous avons rendu un hommage important aux razeteurs et anciens razeteurs beaucairois.

Puis, bandido des « Bandas Camariguos ».

Le 23 mai,

Permanence sans rendez-vous avec **M. Jean-Pierre FUSTER** et **Mme Mireille FOUGASSE** que je remercie.

Entretien d'embauche en Mairie pour le poste de Directeur Général des Services (DGS) pour anticiper le prochain départ de notre DGS.

Comité syndical de la piscine.

Le 24 mai,

Réunion technique sur le projet du cours Sadi Carnot.

C'est une première à ma demande : réunion avec tous les Directeurs d'écoles ensemble avec **Mme Chantal SARRAILH**. Je tenais à ce que tous soient rencontrés par le Maire et son Adjointe ensemble pour faire un bilan de l'année écoulée. Nous avons dans la foulée remis les prix du concours Henri SOULIER avec de nombreux élus, je félicite les gagnants et les participants, Nesrine EL MAHROUQ et Amaury GIUSTI pour les premiers prix, Jade ENJOLRAS et Nathan MARTIN-HENNELIN pour les seconds prix.

Le 25 mai,

Réunion de préparation de la semaine bleue avec **Mme Élisabeth MONDET**.

Réunion pour le projet « Sud Canal ».

Réunion de la fête des associations que nous organiserons cette année le 10 septembre près de la base nautique avec **Mme Élisabeth MONDET**, **Mme Viviane TISSEUR**, **M. Max SOULIER** et **Mme Mireille FOUGASSE**.

Les 26 et 27 mai,

Assemblée plénière et commission permanente au Conseil Régional.

Au même moment était inaugurée la pharmacie du Quai, je félicite M. OUHDOUCH.

Le 27 mai,

Nous avons aussi participé à une dizaine de fêtes des voisins avec **Mme Élisabeth MONDET** et de nombreux élus qui étaient mobilisés. Je félicite les Beaucairois qui ont joué le jeu et qui ont participé à cet événement pour animer leur quartier dans la convivialité, je remercie bien sûr tous les élus pour leur travail particulièrement **M. Samuel SAMSON** qui prépare activement la sécurité des manifestations pour cet été.

Le 28 mai,

Fête de fin de saison du handball avec **Mme Viviane TISSEUR**, **Mme Katy VIDAL**, **M. Stéphane VIDAL** à la Manade du Rhône.

Visite au tournoi de foot organisé par l'Espoir Football Club Beaucairois (EFCB) avec **Mme Viviane TISSEUR** et **M. Jean-Pierre FUSTER**. D'après les dires de certains, nous n'aimons pas le football, mais force est de constater que nous sommes présents à chaque fois à tous les événements avec tous les clubs de football, nous sommes très bien accueillis à chaque fois, visiblement l'opposition est en retard d'un train au moins.

Puis, soirée spectacle du festival polynésien HEIVA I TAHITI organisé par la ville en partenariat avec l'UCIA, la CCI et Carrefour.

Le 29 mai,
Cérémonie pour la commémoration du centenaire de la bataille de Verdun.
Tournée des exposants du festival polynésien pour les remercier de leur présence.

Le 30 mai,
Commissions municipales en Mairie.

Vous le voyez, nous faisons énormément de choses, tous autant que nous sommes et je remercie tous les élus pour leur dynamisme absolu devant toutes épreuves.
Sur les points que nous avons à aborder, il y avait le procès verbal du conseil municipal du 19 avril 2016, y a t-il des observations ? Pas d'observations ? »

Arrivée de Mme Josette ROCCHI.

M. le Maire : « Je précise pour le procès verbal de cette séance que **M. Didier CORRIAS** n'est toujours pas présent et que l'opposition est dehors (c'est son choix), mis à part **M. Maurice CONTESTIN** (et la procuration de Mme CHEVALIER), ce qui fait 25 présents sur 33. Nous passons au vote du procès verbal du 19 avril 2016 ».

Passant au vote, l'assemblée adopte à l'unanimité le procès verbal du conseil municipal du 19 avril 2016.

OBJET : DÉCISIONS DE GESTION (101)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rend compte de 101 décisions de gestion ainsi accomplies et demande à l'assemblée d'en prendre acte.

M. le Maire : « Y a t-il des observations. En précisant que dans beaucoup de conseils municipaux, les Maires ne laissent même pas la parole à l'opposition sur les décisions de gestion, vous irez à Nîmes, par exemple, le constater. »

Arrivée de M. Didier CORRIAS.

Mme Rose-Marie CARDONA : « C'est à propos de la décision de gestion 16.113, c'est à dire le mandat de la société Expertise Solutions Amiante (ESA) pour une mission de repérage d'amiante sur la parcelle cadastrée AH 12 des jardins familiaux. Cette décision de gestion a été signée le 21 mars 2016 par **M. Gilles DONADA**, elle fait suite à une visite sur le terrain du 24 février 2016 au cours de laquelle il a été détecté de l'amiante sur le site des jardins familiaux. Selon votre courrier du 9 mai 2016 adressé à **M. Luc PERRIN**, aucune amiante n'a été détectée sur la parcelle AH 65 lors de cette visite du 24 février. »

M. le Maire : « Tenez-vous en à la décision de gestion pour poser votre question. »

Mme Rose-Marie CARDONA : « Première question, un compte-rendu de cette visite a t-il été produit par la Mairie ou la société ESA ? »

M. le Maire : « Ce n'est pas l'objet de la décision de gestion. »

Mme Rose-Marie CARDONA : « Vous répondrez à ma question lors des questions orales ? »

M. le Maire : « Voilà, nous avons quatre questions orales de votre part sur ce sujet, je vous répondrai. Ici, nous en sommes aux décisions de gestion, et pour vous répondre sur celle-ci, vous avez depuis de nombreuses années avec les différentes municipalités qui se sont succédées et qui étaient toutes armées de beaucoup de bon sens, nous le savons tous, des jardins ouvriers qui se sont installés de manière un peu anarchique, qui étaient parfois là sans droit, ni titre d'ailleurs et qui avaient installé des cabanons dont certains étaient susceptibles de contenir de l'amiante. Évidemment, nous avons fait intervenir une société pour diagnostiquer et regarder s'il y avait de l'amiante, comme l'aurait fait toute personne de bon sens, c'est ce qui a été fait. Je ne vois pas en quoi vous pouvez me reprocher de l'avoir fait, nous avons pris toutes les mesures nécessaires. J'aurais été très intéressé que vous soyez sensibilisée vous à la question notamment pendant les six ou les 25 dernières années. Cela aurait été bien que vous vous intéressiez à ce bordel lorsqu'il était encore en place, nous nous faisons cesser le bordel, nous installons, encore une fois, l'ordre. »

Mme Rose-Marie CARDONA : « J'ai quand même une question concernant le rapport de la société ESA : je l'ai demandé par écrit, je vous l'ai demandé oralement et je ne l'ai pas eu. »

M. le Maire : « Nous avons un mois pour répondre à vos demandes, vous saisirez éventuellement la CADA si dans un mois, nous ne vous avons pas répondu, mais excusez les employés municipaux de ne pas être à vos ordres, vous n'êtes pas encore Maire de Beaucaire, lorsque vous serez Maire (et donc employeur), un jour peut-être, vous pourrez exiger quelque chose d'un employé municipal dans la minute. De plus, je vous rappelle que vous avez fait la

demande vendredi après-midi. Nous ne sommes pas à vos ordres et je crois que nous ne serons à vos ordres à aucun moment sous ce mandat. »

M. Maurice CONTESTIN : « Ma question portait aussi sur cette décision, vous avez répondu. Je me retournerai vers la 16.121 de quel type de partenariat il s'agissait ? »

M. le Maire : « Il s'agit de la HOLI PARTY qui est organisée par un restaurateur Beaucairois, la SARL Espace Le Chalet. Pour ce qui est du partenariat : nous mettons à disposition et nous assurons la sécurité d'une partie du domaine public. En échange de quoi le logo de la ville est apposé sur les différents supports de communication. Nous assurons la sécurité des abords et sur le domaine public de la manifestation comme nous savons très bien qu'il y a énormément de jeunes (2000 à 3000), nous préférons anticiper les problèmes et régler les choses et le faire bien en amont plutôt que d'avoir des problèmes non anticipés. Nous faisons cette convention pour que le restaurateur s'engage à un certain nombre de choses en matière de sécurité et que nous puissions assurer celle-ci dans de bonnes conditions en échange évidemment d'un partenariat avec la ville de Beaucaire. »

M. Christophe ANDRÉ : « Juste une spécification, vous avez dit tout à l'heure qu'il y avait unanimité sur le vote du procès verbal, bien entendu nous ne sommes pas d'accord avec cela, nous votons contre celui-ci. »

M. le Maire : « Vous n'étiez pas là au moment du vote **M. Christophe ANDRÉ**. »

M. Christophe ANDRÉ : « Et cette parodie de démocratie que vous avez joué la dernière fois à 9h, un conseil de plus à cette heure, vous empêchez les gens d'aller travailler comme d'autres en ce moment. »

M. le Maire : « Vous n'étiez pas présent en tout cas au moment du vote pour le procès verbal dans la salle, il y a bien eu unanimité. »

M. Christophe ANDRÉ : « Vous ne décidez pas à ma place, c'est moi qui décide de mon vote, je dis que je vote contre. »

M. le Maire : « Vous n'étiez pas présent. »

M. Christophe ANDRÉ : « J'étais dans la salle et je vote contre. »

M. le Maire : « C'est faux. »

M. Christophe ANDRÉ : « Vous ferez ce que vous voudrez, vous êtes dans l'illégalité comme bien souvent. »

M. le Maire : « C'est faux, aucun problème. »

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « **M. Christophe ANDRÉ**, je vous demande de garder votre calme, gardez votre calme, vous êtes hystérique. Si vous n'êtes pas content, vous sortez. »

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité de la présentation de 101 décisions de gestion.

OBJET : TARIFS SERVICES PUBLICS ET OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CRÈCHE – FRAIS DE DOSSIER VENDREDIS DE BEAUCAIRE – CAUTION FESTIVAL POLYNÉSIEEN – PHOTOS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de procéder à la création de certains tarifs des services publics et de l'occupation du domaine public relatifs :

* aux frais de dossier du Multi-accueil « Les enfants d'Hélios »,

* à la caution versée pour les emplacements des « Vendredis de Beaucaire »,

* aux photos prises sur le stand photo de l'animation commerciale « Festival Polynésien » les 28 et 29 mai 2016.

Mme Rose-Marie CARDONA : « Tout d'abord, vous mettez trois choses différentes à voter en même temps. Par rapport à la crèche multi-accueil nous pensons que les 50 € demandés aux familles sont une forme détournée d'augmenter les impôts. »

M. le Maire : « Très bien, c'est votre remarque, merci **Mme Rose-Marie CARDONA**. »

M. Christophe ANDRÉ : « Ces délibérations devraient faire l'objet d'un vote séparé, nous voterons contre l'ensemble de ces délibérations. »

M. le Maire : « Très bien. »

M. Christophe ANDRÉ : « Une fois encore, vous appliquez la loi comme vous l'entendez. »

M. le Maire : « Parfait. »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) **FIXE** comme suit certains tarifs des services publics et de l'occupation du domaine public :

* Multi-accueil « Les enfants d'Hélios » - frais de dossier : 50 € par famille et par an.

* « Vendredis de Beaucaire » - montant de la caution que les exposants devront déposer à la constitution de leur dossier d'inscription, payable à la réservation, par chèque, encaissé en cas de non respect du règlement : 100,00 €.

* Animation commerciale « Festival Polynésien » les 28 et 29 mai 2016 - vente des photos prises sur le stand photo : prix unitaire de 2 €.

2°) **INSCRIT** les recettes au budget Ville de l'exercice en cours au chapitre 70 article 7088 fonction 64 (frais de dossier crèche), chapitre 70 article 7088 fonction 94 (photos festival polynésien), et au budget Fêtes chapitre 73 article 7336 fonction 024 (caution « vendredis de Beaucaire »).

3°) **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUGASSE Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE représenté par procuration à Julien SANCHEZ Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER représentée par procuration à Simone BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	9	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS Carole CHEVALIER représentée par procuration à Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par procuration à Hélène DEYDIER Yves GERMAIN représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ Dominique PIERRE représenté par procuration à Christophe ANDRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ
ABSTENTION	1	Rose-Marie CARDONA

OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) – PROJET DE PÉRIMÈTRE D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) DE DÉFENSE DE LA FORET CONTRE LES INCENDIES (DFCI) DU MASSIF DE L'YEUSERAIE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), par courrier en date du 5 avril 2016, Monsieur le Préfet du Gard a notifié à la commune l'arrêté n°20160504-B1-003 portant projet de périmètre d'un SIVU de Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI) du Massif de l'Yeuseraie.

Ce projet concerne la fusion du SIVU des Massifs de Villeneuve, du SIVU de l'Yeuseraie et des communes de Collias, Remoulins, Saint-Bonnet et Vers Pont du Gard, retirées du SIVU du Massif du Gardon.

Considérant que le SIVU des Massifs de Villeneuve, dans sa configuration actuelle, remplit pleinement son objectif statutaire dans la défense incendie d'un massif forestier très structuré comportant un schéma de pistes discontinues depuis la commune de Montfaucon jusqu'à la commune de Beaucaire ;

Considérant que le périmètre du SIVU des Massifs de Villeneuve les Avignon s'étend sur 10 communes pour 43 km de pistes ;

Considérant que la fusion proposée, du fait de la création d'une très grosse structure nécessitant des moyens administratifs conséquents, risque de compromettre la part contributive des communes membres ;

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis défavorable audit projet.

M. le Maire : « Y a t-il des observations ? »

M. Christophe ANDRÉ : « Je vais m'exprimer sur la forme plus que sur le fond puisque nous ne sommes pas associés à ce type de discussion aux réunions qui ont lieu avec les autres partenaires. Ce que je constate c'est que sur ce dossier comme le suivant, une fois de plus, vous isolez la ville Beaucaire, nous ne sommes jamais dans les partenariats en commun, nous voulons nous isoler de l'intercommunalité, du Département, de la Région et de tous les organismes qui pourraient nous venir en aide. Une fois de plus, c'est le cas ici. Bien évidemment, sur la forme, nous nous positionnerons à l'inverse de votre position parce que même si nous ne connaissons pas bien le dossier sur le fond, je pense que si tous les autres s'associent c'est que certainement c'est une bonne idée. Vous jouez à mon avis contre Beaucaire, nous connaissons très bien vos intentions et vos positions qui sont purement politiques, qui tiennent compte de la position nationale et des élections qui se profilent plus que de l'intérêt que la ville peut avoir. La preuve est que vous vous plaignez aujourd'hui de ne plus avoir aucune subvention, ce qui n'est pas vrai, nous vous le démontrerons par votre propre compte administratif, mais il faut dire que vous avez du mal avec la politesse et le respect de la démocratie en politique. Vous avez du mal à respecter ceux qui ont été élus comme vous, d'ailleurs la preuve en est c'est que vous avez réussi une chose en ce début de mandat, c'est à coaliser toutes les oppositions contre vous, ce qui est difficile parce que nous avons du mal en début de mandat à se parler et maintenant tout le monde se parle. Chapeau, vous aurez au moins réussi cela dans votre début de mandat. »

M. le Maire : « J'en suis ravi, si je peux être facteur de lien social, j'en suis très heureux. Je crois que vous aviez sans doute des problèmes en matière de lien social, là je vous réinsère. Concernant vos remarques, concernant le caractère électoral, je crois que les électeurs ne savent même pas que cela existe le SIVU des massifs de Villeneuve les Avignon, je ne pense donc pas que notre décision dans ce domaine de la fusion des SIVU puisse être une façon de gagner des voix. Vous dites que vous n'avez pas été associés à cela. Effectivement, parce que ceux qui ont été associés sont les membres du conseil de Coopération Intercommunale qui se réunit en Préfecture et qui n'invite que les cinq Maires des plus grandes villes du Département, des Maires de petites communes, les Présidents des intercommunalités et des représentants du Conseil Régional et du Conseil Départemental. C'est tout à fait normal que vous n'avez pas été associé parce que les textes imposent au Préfet de n'inviter que certaines personnes dont vous ne faites pas partie statutairement. Je n'y suis pour rien si vous n'êtes ni Maire de Beaucaire, ni Conseiller Régional, ni Conseiller Départemental, ce n'est pas moi qui lance les invitations, c'est le Préfet. Ensuite, pour ce qui est de votre remarque laissant croire que nous voudrions être contre tout, non, ce n'est pas cela du tout. Actuellement, nous avons le massif du SIVU de Villeneuve les Avignon où siègent régulièrement **M. Max SOULIER** et **Mme Josette ROCCHI**. Ce syndicat marche très bien, nous n'avons jamais eu de problème. Et aujourd'hui le gouvernement veut diminuer le nombre de structures dites intercommunales. Je ne sais pas si vous avez remarqué ce qu'ils veulent faire avec ce SIVU ?

Ils veulent regrouper quasiment tout le Département du Gard dedans avec des lieux qui n'ont rien à voir entre eux, c'est ingérable. Ils rassemblent des massifs qui sont aux antipodes géographiquement du Département. Beaucoup d'élus locaux ne sont pas d'accord avec cela, s'opposent de manière nette. Nous ne sommes pas les seuls à y être opposés, les trois principaux Présidents des SIVU actuels le sont aussi. En votant contre, nous les soutenons au contraire. Les structures actuelles marchent bien. Pourquoi allons-nous détricoter tout cela et assembler des choses qui n'ont rien à voir entre elles ? Cela ne répondra pas du tout à une économie, nous le voyons avec le Conseil Régional Languedoc Roussillon Midi Pyrénées où l'on a associé deux régions et cela ne fait pas du tout d'économies puisque chaque fois que les assemblées plénières se réunissent cela nous coûte 60 000 € ou 80 000 €, quand nous louons le CORUM ou le parc des expositions de Montpellier. Contrairement à ce que vous dites, nous ne sommes pas opposés aux gens, nous soutenons les Présidents de ces syndicats qui sont opposés à cette fusion. Et pour finir, vous dites que nous n'avons pas de subventions, ce n'est pas ce que je vous ai dit, j'ai dit qu'en 2015, effectivement, le Département et la Région ont supprimé les subventions de fonctionnement à la ville de Beaucaire. Je constate que depuis que nous avons déposé plainte contre **Mme Carole DELGA**, nous avons eu miraculeusement une subvention, est-ce que c'est lié ? Je ne sais pas, mais, en tout cas, s'il faut déposer plainte pour avoir une subvention, c'est étrange comme conception de la démocratie. Nous nous félicitons en tout cas de la subvention qui nous a été accordée par le Conseil Régional pour les rencontres équestres, j'espère que la Gauche soutiendra aussi la culture, pour une fois, à Beaucaire en subventionnant notre saison théâtrale, en soutenant le conservatoire, subventions que nous n'avons plus depuis quelques années, bizarrement, est-ce que c'est lié à l'élection d'une majorité d'une couleur politique différente ? »

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « Oui, le Département. Je parle des deux : du Département et de la Région. »

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « Le Département nous a enlevé toutes les subventions de fonctionnement, si vous aviez été là il y a quelques minutes quand je déroulais les événements de Beaucaire depuis le dernier conseil municipal, vous auriez su que j'ai rencontré le Président **Denis BOUAD** sur un certain nombre de sujets et qu'il a pu me rassurer sur un certain nombre de problèmes. »

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « Voilà pour vos réponses sur le SIVU, il n'y a pas d'autre remarque sur le SIVU, j'imagine ? »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) ÉMET un avis défavorable au projet de fusion du SIVU des Massifs de Villeneuve, du SIVU de l'Yeuseraie et des communes de Collias, Remoulins, Saint-Bonnet et Vers Pont du Gard, retirées du SIVU du Massif du Gardon.

2°) DEMANDE à Monsieur le rapporteur de CDCI de soumettre au vote des membres de la commission un amendement en ce sens.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUASSE Gilles DONADA Mireille FOUASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE représenté par procuration à Julien SANCHEZ Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO

		Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL	représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER représentée par procuration à Simone BOYER
CONTRE	9	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Didier CORRIAS Carole CHEVALIER Saïd OUHDOUCH Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ	représentée par procuration à Maurice CONTESTIN représenté par procuration à Hélène DEYDIER représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ représenté par procuration à Christophe ANDRE
ABSTENTION	1	Rose-Marie CARDONA	

OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) – SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRICITÉ DU GARD (SMEG) – PROJET DE MODIFICATION DE PÉRIMÈTRE – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre de l'élaboration du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI), par courrier en date du 4 avril 2016, le Préfet du Gard a notifié à la commune l'arrêté n°20160404-B1-001 du 4 avril 2016, portant projet de modification de périmètre du Syndicat Mixte d'Électricité du Gard (SMEG) en l'étendant aux communes de Nîmes et d'Uzès.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis défavorable audit projet.

M. le Maire : « Y a t-il des remarques ? »

Départ de M. Didier CORRIAS sans donner de procuration.

M. Christophe ANDRÉ : « Vous dites en effet que la loi ne vous oblige pas à nous associer aux groupes de réflexion et que le Préfet monte ceux-ci en dehors des élus d'opposition, c'est son choix et le vôtre. Maintenant, cette délibération fait quatre lignes, généralement, sur des dossiers comme celui-ci, nous avons des dossiers annexes que nous pouvons étudier ou pas. Comment vous voulez que nous votions avec vous sur une délibération comme celle-la ? Une fois encore, purement sur la forme, nous allons voter contre votre avis défavorable puisque nous ne sommes pas au courant de ce type de dossier et une fois encore on est sur l'optique d'isoler la ville de Beaucaire des autres communes. »

M. le Maire : « Vous essayez de faire passer ce message sans arrêt d'isolement, mais, Monsieur, je rencontre tous les partenaires. J'ai rencontré l'autre jour avec **M. Jean-Pierre FUSTER** et **Mme Sandrine CORBIÈRE** le Président du Département, j'ai rencontré le Préfet aussi, les rendez-vous se sont bien passés, nous avons pu échanger, faire part des objectifs pour Beaucaire et aussi des demandes que nous avons à faire, nous ne nous sentons pas du tout isolés. C'est votre mode de communication de faire croire que nous voudrions nous isoler, ce n'est pas du tout ce que nous faisons dans les faits. Pour cette délibération, nous proposons un avis défavorable parce que dans un premier cela ne concerne pas Beaucaire, cela concerne un agrandissement du SMEG à Nîmes et Uzès, ensuite parce que nous voyons ce qui se passe à Nîmes Métropole sur l'assainissement par exemple, où la plupart des petites communes se plaignent que les travaux sont accordés à Nîmes, mais peu à elles. En acceptant Nîmes dans le SMEG, nous craignons que la plupart des travaux concernent Nîmes et que les autres communes soient délaissées, c'est la raison de cette proposition d'avis défavorable. »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) ÉMET un avis défavorable au projet de modification de périmètre du Syndicat Mixte d'électricité du Gard (SMEG) en l'étendant aux communes de Nîmes et d'Uzès.

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUGASSE Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE représenté par procuration à Julien SANCHEZ Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER représentée par procuration à Simone BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	8	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Carole CHEVALIER représentée par procuration à Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par procuration à Hélène DEYDIER Yves GERMAIN représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ Dominique PIERRE représenté par procuration à Christophe ANDRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ
ABSTENTION	1	Rose-Marie CARDONA

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIE – LIEU-DIT « PUECH CABRIER » - VOIE COMMUNALE DESSERVANT LA CRÈCHE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée municipale de dénommer la voie communale desservant la crèche municipale « Les enfants d'Hélios » actuellement domiciliée chemin des Romains.

Il s'agit d'une voie, pour le moment sans issue, d'environ 100 mètres, orientée Nord/Sud, partant du chemin des Romains, desservant la crèche et le futur lotissement « Puech Cabrier ».

M. le Maire : « Nous avons eu un petit débat hier en commission sur notamment la Gaule, les Gaulois et puis nous avons eu aussi le contact d'un Historien, **M. Jean ROCHE**, qui nous suggérait de donner le nom historique des Gaulois de cette Région « allée des Volques », les Volques ce sont des Gaulois historiquement originaires d'ici. Je propose de donner une suite favorable à cette suggestion en dénommant cette voie « allée des Volques » pour des raisons historiques et un petit clin d'œil à nos ancêtres. Y a-t-il des observations ? »

M. Maurice CONTESTIN : « Puisqu'il s'agit d'une voie qui débouche sur une école maternelle... »

M. le Maire : « Sur la crèche. »

M. Maurice CONTESTIN : « On aurait pu le mettre le nom des enfants en provençal. »

M. le Maire : « Cela pourrait être fait, mais il y en a déjà dans de nombreuses villes. »

M. Maurice CONTESTIN : « « allée des Volques » je veux bien, c'est historique, c'est sûr, c'était juste un

suggestion. »

Mme Rose-Marie CARDONA : « En commission, vous avez dit que la Directrice proposait un des noms des trois sections, personnellement je trouvais cela très intéressant, les moussaillons, les explorateurs et je ne sais plus. C'était beaucoup plus ancré sur l'actuel que sur l'histoire. »

M. le Maire : « Si nous ne parlons pas d'histoire, vous nous dites que nous ne parlons pas d'histoire et si nous parlons d'histoire vous nous dites que nous parlons d'histoire, quoi que nous fassions, je crois que nous n'aurons jamais votre assentiment. »

M. Christophe ANDRÉ : « Je partage tout ce qui a été dit, en effet cela serait bien de consulter les responsables de la crèche sur la dénomination de la rue parce que finalement les enfants vont aller dans cette rue et ils seraient plus contents d'entendre parler d'eux que d'entendre parler de lointain passé qu'ils ne connaissent pas. C'est la première fois que j'entendais parler des Volques, les gaulois je connaissais, mais les Volques, pourquoi pas les néandertaliens. »

M. le Maire : « Très bien, écoutez cela vous apportera de la culture et je remercie **M. Jean ROCHE** pour ses observations qui sont toujours de bon sens. »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) DÉCIDE de dénommer « allée des Volques » la voie, pour le moment sans issue, d'environ 100 mètres, orientée Nord/Sud, partant du chemin des Romains, desservant la crèche et le futur lotissement "Puech Cabrier".

2°) DÉCIDE de mettre en place les panneaux de signalisation ainsi que les numéros de voirie métriques indispensables à la localisation des usagers et d'assurer une communication personnalisée auprès des propriétaires et des occupants.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	27	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUGASSE Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE représenté par procuration à Julien SANCHEZ Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER représentée par procuration à Simone BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Carole CHEVALIER représentée par procuration à Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par procuration à Hélène DEYDIER
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Yves GERMAIN représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ Dominique PIERRE représenté par procuration à Christophe ANDRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES – LOTISSEMENT « PUECH CABRIER » - CONTINUITE DE LA RUE DES ARGELAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l’assemblée municipale qu’il apparaît nécessaire de dénommer trois futures voies communales qui seront amenées à desservir un nouveau lotissement à proximité de la crèche municipale, face au dojo, dit lotissement « Puech Cabrier ». Le lotissement occupera du nord au sud les parcelles CM 252, CM 254 et CM 255. Il sera orienté de façon à ce que la seule voie d’accès permettant d’y pénétrer soit la « rue des Argelas ». Il convient, avant la construction du lotissement, pour l’adressage des lots, de dénommer les futures voies.

Passant au vote, l'assemblée,

1°) DÉCIDE de dénommer :

- Du même nom, à savoir « Argelas », la voie qui sera créée dans la continuité à l’intérieur du lotissement dit de “Puech Cabrier” ;
- Au Nord, « impasse des Druides », et au Sud « impasse du Gui » les voies sans issue accessibles depuis la voie précitée.

2°) DÉCIDE, dès que le lotissement sera réalisé, de mettre en place les panneaux de signalisation ainsi que les numéros de voirie métriques indispensables à la localisation des usagers et d'assurer une communication personnalisée auprès des propriétaires et des occupants.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l’ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	27	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUGASSE Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE représenté par procuration à Julien SANCHEZ Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER représentée par procuration à Simone BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Carole CHEVALIER représentée par procuration à Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par procuration à Hélène DEYDIER
CONTRE	0	
ABSTENTION	5	Yves GERMAIN représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ Dominique PIERRE représenté par procuration à Christophe ANDRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA

**OBJET : CRÉATION POSTE CONTRACTUEL :
- ÉDUCATEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS A TEMPS COMPLET (1)**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que dans le cadre du départ à la retraite le 1^{er} septembre 2016 d'un Éducateur Territorial Principal de Jeunes Enfants affecté à la crèche « Les Enfants d'Hélios », la continuité et le bon fonctionnement du service public nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour une durée d'un mois, afin de garantir une période dite de « relève ».

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste contractuel d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants à temps complet pour une durée d'un mois du 4 juillet au 3 août 2016.

M. le Maire : « Étant entendu que nous ne remplaçons pas la plupart des départs en retraite, mais pour une crèche il y a des normes en matière de nombre d'encadrants par enfant. »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) DÉCIDE de créer un poste d'Éducateur Territorial de Jeunes Enfants contractuel à temps complet pour une durée d'un mois, à compter du 4 juillet 2016.

2°) PRÉCISE que cet emploi sera rémunéré sur l'indice correspondant au 1^{er} échelon du grade susvisé, soit indice brut 350 indice majoré 327.

3°) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 au chapitre 012 articles 64131 et suivants.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE				
POUR	28	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Carole CHEVALIER Saïd OUHDOUCH Rose-Marie CARDONA		
		représentée par procuration à Mireille FOUGASSE		
		représenté par procuration à Julien SANCHEZ		
		représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER		
		représentée par procuration à Simone BOYER		
		représentée par procuration à Maurice CONTESTIN représenté par procuration à Hélène DEYDIER		
		CONTRE	0	
		ABSTENTION	4	Yves GERMAIN Dominique PIERRE
				représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ représenté par procuration à Christophe ANDRE

OBJET : RECRUTEMENT PERSONNEL TEMPORAIRE POUR BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ – SERVICES TECHNIQUES (2)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que la continuité et le bon fonctionnement du service public nécessitent de prévoir au tableau des effectifs le recrutement de deux agents contractuels afin d'assurer des missions d'entretien des bâtiments communaux (maçon, peintre) notamment dans les écoles de la ville sans avoir recours à des prestataires extérieurs.

Il est proposé au conseil municipal de créer deux postes contractuels d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet pour une durée de 3 mois à compter du 1^{er} juin 2016.

M. le Maire : « Vous savez que nous faisons beaucoup de travaux en régie dans les écoles, nous avons ainsi refait le carrelage récemment à la Moulinelle puisque, aussi incroyable que cela puisse paraître, depuis plus de 20 ans, il y avait de la moquette dans les classes. Nous avons mis en place du carrelage, cela a été très bien fait par les ouvriers communaux que je félicite pour leur travail. Nous allons faire du travail cet été aussi dans les écoles et, pour cela, nous avons besoin de procéder à deux recrutements pour trois mois à compter du 1^{er} juin 2016. »

M. Christophe ANDRÉ : « Je voudrais faire une remarque un peu plus générale sur le volet recrutement. Nous en avons discuté lors du compte administratif, je vous avais fait des remarques sur vos embauches liées à des options qui répondaient plus à la politique, je tiens à vous féliciter car je vois que nous avons une nouvelle personne dont j'avais eu des échos, mais vous avez embauché un opposant politique. Je vous félicite vu que la personne qui était ici était sur une liste d'opposition à vous, vous faites preuve d'une grande ouverture d'esprit. »

M. le Maire : « Très bien, je vous remercie. Ce qui prouve bien que nous n'embauchons pas sur les idées, mais sur les compétences et effectivement ce serait bien de ne pas prendre à parti un employé pendant un conseil municipal, je crois que personne n'intégrera cette règle décidément. »

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « Je crois que ce n'est pas le propos, mais en tout cas il me semble que vous faisiez partie du même parti politique que la personne concernée donc s'il y a une accointance, c'est plutôt avec vous. »

Passant au vote, l'assemblée,

- 1) DÉCIDE de créer deux postes d'Adjoint Technique de 2ème classe contractuels à temps complet pour une durée maximale de douze mois, à compter du 1er juin 2016.
- 2) PRÉCISE que ces emplois seront rémunérés sur l'indice correspondant au 1^{er} échelon du grade susvisé, soit indice brut 340 indice majoré 321.
- 3) DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016 au chapitre 012 articles 64131 et suivants.
- 4) AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
POUR	28
	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUASSE Gilles DONADA Mireille FOUASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE représenté par procuration à Julien SANCHEZ Viviane TISSEUR Max SOULIER

	Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Carole CHEVALIER Saïd OUHDOUCH Rose-Marie CARDONA	représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER représentée par procuration à Simone BOYER représentée par procuration à Maurice CONTESTIN représenté par procuration à Hélène DEYDIER
CONTRE	0	
ABSTENTION	4	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « Vous vous abstenez pour des créations de postes temporaires pour des travaux dans les écoles alors vous ne viendrez pas ensuite vous plaindre pour les travaux dans les écoles ! »

OBJET : TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) – ACTUALISATION DES TARIFS APPLICABLES EN 2017

Rapporteur : Monsieur le Maire

L'article L2333-9 du CGCT fixe les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année sur proposition de l'État, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Pour l'exercice 2017, le taux de variation pouvant être appliqué aux tarifs de la TLPE de 2016 s'élève ainsi à + 0,2 % (source INSEE).

Pour mémoire, les actualisations tarifaires en 2013 et 2014 ont respectivement fait l'objet d'arrêtés ministériels les 10 juin 2013 et 18 avril 2014. Depuis 2015, par mesure de simplification, la communication aux collectivités des fourchettes annuelles tarifaires dans lesquelles devront s'inscrire leurs délibérations de fixation des tarifs de TLPE pour l'année suivante ne font plus l'objet d'un arrêté ministériel.

Les tarifs maximaux de base peuvent faire l'objet de coefficients multiplicateurs conformément à l'article L. 2333-9 du CGCT.

Il appartient aux collectivités de fixer par délibération annuelle les tarifs applicables sur leur territoire avant le 1^{er} juillet d'une année pour application l'année suivante. En l'absence de décision expresse d'actualisation des tarifs, les tarifs de l'année précédente continueront à s'appliquer.

La municipalité, qui s'est engagée dans une politique volontariste de soutien aux entreprises pour favoriser l'emploi et le développement économique, a fait voter l'exonération totale du versement de la TLPE pour la catégorie des enseignes autres que celles scellées au sol, dont la somme des superficies est comprise entre 7 m² et 12 m² lors du conseil municipal du 3 février 2015, ainsi que la minoration de 50% pour les enseignes de 12 à 20 m². Ces mesures ont pris effet le 1^{er} janvier 2016.

Dans ce même but et pour amplifier le soutien à son tissu économique, la municipalité ne souhaite pas appliquer la revalorisation des tarifs de la TLPE contrairement à ce que propose l'État.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de :

- fixer les **tarifs de la TLPE pour l'année 2017**,
- rappeler que la taxe est payable sur la base d'une déclaration annuelle faite avant le 1^{er} mars de l'année d'imposition pour des dispositifs existants au 1^{er} janvier de la même année.

M. le Maire : « Nous respectons nos engagements de campagne pris par rapport à l'UPE30 qui avait demandé aux différents candidats aux élections municipales de prendre des engagements vis à vis des entreprises et des artisans et nous mettons en adéquation nos paroles et nos actes, contrairement à d'autres qui avaient signé ces documents et qui n'ont pas fait de baisse de la CFE dans les communautés de communes notamment, petit clin d'œil en passant. »

M. Christophe ANDRÉ : « Cela me fait bien rigoler de vous entendre parler d'entreprise quand vous convoquez un conseil municipal à 9 heures du matin puisque vous empêchez les gens de travailler. Cela me fait bien rigoler aussi de vous entendre parler d'économie quand nous savons que les gens qui sont là pour la plupart ne travaillent pas. Je crois que si vous respectiez vos engagements, vous iriez au bout, vous vous opposeriez à ce que les entreprises ne soient taxées de quoi que ce soit, il faudrait éliminer toutes les taxes, quitte à se mettre hors la loi. N'hésitez à porter plainte contre des représentants légaux qui ont été élus par la population, mettez vous hors la loi et éliminez ces taxes pour favoriser les entreprises à Beaucaire. »

M. le Maire : « Je n'aurai pas de commentaire, mais vous me faites rire à chaque fois. »

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

Passant au vote, l'assemblée,

1°) FIXE les tarifs de la TLPE applicables à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Type d'enseigne	Superficie	Montant par m ²	
Dispositifs publicitaires & Préenseignes (supports non numériques)	Inférieure ou égale à 50 m ²	15,30 €	
	Supérieure à 50 m ²	15,30 €	
Dispositifs publicitaires & Pré-enseignes (supports numériques)	Inférieure ou égale à 50 m ²	46,20 €	
	Supérieure à 50 m ²	92,40 €	
Enseignes	moins de 12 m ²	0,00 €	Exonération décidée par la majorité municipale depuis 2016 pour la catégorie des enseignes autres que celles scellées au sol dont la somme des superficies est supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²
	de 12 m ² à 20 m ²	15,30 €	Soit une minoration de 50% par rapport à 2015
	de 20 m ² à 50 m ²	30,60 €	
	+ de 50 m ²	61,20 €	

2°) RAPPELLE que les enseignes dont la somme des superficies cumulées au profit d'un même établissement est inférieure ou égale à 7 m² sont exonérées de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, que la commune a également exonéré de TLPE les enseignes dont la somme des superficies cumulées au profit d'un même établissement est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m², ainsi qu'une minoration de 50% sur les enseignes de 12 à 20 m².

3°) RAPPELLE que la taxe est payable sur la base d'une déclaration annuelle faite avant le 1^{er} mars de l'année d'imposition pour des dispositifs existants au 1^{er} janvier de la même année.

4°) PRÉVOIT l'inscription des dépenses au chapitre 011 article 6288 fonction 020 et des recettes au chapitre 73 article 7368 fonction 01 du budget communal 2017.

5°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	28	Julien SANCHEZ
		Jean-Pierre FUSTER
		Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUGASSE
		Gilles DONADA
		Mireille FOUGASSE
		Stéphane VIDAL
		Chantal SARRAILH
		Yvan CORBIERE représenté par procuration à Julien SANCHEZ
		Viviane TISSEUR
		Max SOULIER
		Antoine BOYER
		Simone BOYER
		Maurice MOURET
		Roger ROLLAND
		Yvette CIMINO
		Eliane HAUQUIER représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER
Patrick DESOMBRE		
Evelyse ROL		
Sylviane BOYER représentée par procuration à Simone BOYER		
Josette ROCCHI		
Nathalie ABLAIN		
Samuel SAMSON		
Katy VIDAL		
Maurice CONTESTIN		
Hélène DEYDIER		
Carole CHEVALIER représentée par procuration à Maurice CONTESTIN		
Saïd OUHDOUCH représenté par procuration à Hélène DEYDIER		
Rose-Marie CARDONA		
CONTRE	4	Yves GERMAIN représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ
		Dominique PIERRE représenté par procuration à Christophe ANDRE
		Christophe ANDRE
		Cristelle HUGOUNENQ
ABSTENTION	0	

M. le Maire : « **M. Christophe ANDRÉ** vote contre, nous le ferons savoir. »

OBJET : BUDGET VILLE 2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 2016-001

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que les crédits prévus à certains chapitres de la section d'investissements et de fonctionnement du budget ville sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires grâce à des transferts de crédits ou à des recettes nouvelles .

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de décision modificative n° 2016-001 suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Augmentation de crédits (+) Diminution de crédits (-)			Augmentation de crédits (+) Diminution de crédits (-)		
Libellé	Imputation budgétaire	Somme	Libellé	Imputation budgétaire	Somme
École Moulinelle : travaux façade (après notification du marché)	Op.4844 Chap.23 Art.2313 Fonction 212	- 3 680,00 €			
École maternelle Condamine : Travaux étanchéité toiture terrasse (après notification du marché)	Op.4841 Chap.23 Art.2313 Fonction 211	+ 340,00 €			
École primaire Condamine : Travaux étanchéité toiture terrasse (après notification du marché)	Op.4842 Chap.23 Art.2313 Fonction 212	+ 3 340,00 €			
École Moulinelle : travaux façade (après notification du marché)	Op.4844 Chap.23 Art.2313 Fonction 212	- 5 500,00 €			
Bâtiment abritant les services du Trésor Public : travaux d'étanchéité	Op.783 Chap.21 Art.21318 Fonction 020	+ 5 500,00 €			
Acquisition d'immeuble	Op.416 Chap.21 Art.21318 Fonction 71	- 1 080,00 €			
Dépôts et cautionnement versés pour des actes de locations	Chap.27 Art.275 Fonction 020	+ 1 080,00 €			

Dépenses imprévues d'investissement	Chap.020 Art.020 Fonction 01	- 3 000,00 €			
Aménagement des espaces verts : acquisition d'oliviers et de palmiers	Op.482 Chap.21 Art.2121 Fonction 823	+ 3 000,00 €			

Travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite (avant répartition par bâtiment)	Op.1011 Chap.23 Art.2313 Fonction 824	- 58 551,00 €			
Répartition des crédits par bâtiment					
Travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite : école primaire Puech Cabrier	Op.4846 Chap.23 Art.2313 Fonction 212	+ 18 385,00 €			
Travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite : école maternelle du Château	Op.4840 Chap.23 Art.2313 Fonction 211	+ 16 394,00 €			
Travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite : école primaire de la Moulinelle	Op.4844 Chap.23 Art.2313 Fonction 212	+ 7 378,00 €			
Travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite : maison des associations	Op.674 Chap.23 Art.2313 Fonction 025	+ 16 394,00 €			
Régularisation du déblocage de la cession des titres immobilisés (placement)	Chap.27 Art.272 Fonction 01	+ 2 995 430,00 €	Produits des cessions d'immobilisations	Chap.024 Art.024 Fonction 01	+ 2 995 430,00 €
TOTAL		+ 2 995 430,00 €			+ 2 995 430,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Augmentation de crédits (+) Diminution de crédits (-)			Augmentation de crédits (+) Diminution de crédits (-)		
Libellé	Imputation budgétaire	Somme	Libellé	Imputation budgétaire	Somme
Dépenses imprévues de fonctionnement	Chap.022 Art.022 Fonction 01	- 48 019,00€			
Tennis : Vidange fosse septique	Chap.011 Art.6288 Fonction 412	+ 1 002,00 €			
Boulodrome : Enduit du muret	Chap.011 Art.6068 Fonction 412	+ 489,00 €			
Complexe F. Lamouroux : vérification obligatoire des lignes de vie de l'ensemble des pylônes des stades (nouvelle obligation depuis début 2016)	Chap.011 Art.6156 Fonction 412	+ 1 905,00 €			
Complexe F. Lamouroux : remplacement d'un projecteur terrain aire de jeu	Chap.011 Art. 60632 Fonction 412	+ 1 452,00 €			
Salle d'arts martiaux : réparation de l'adoucisseur d'eau suite à panne imprévisible	Chap.011 Art.615221 Fonction 411	+ 438,00 €			
Arènes : achat de bois pour les bancs et remplacement du chauffe eau hors service	Chap.011 Art.615221 Fonction 411	+ 2 733,00 €			
Réparation des bornes de la rue Nationale choisies par la précédente municipalité suite à plusieurs sinistres (bénéficiant ensuite d'une prise en charge par les assurances)	Chap.011 Art.6068 Fonction 33	+ 40 000,00 €			
	Chap.011 Art.61558 Fonction 821				
Reversement des dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants	Chap.014 Art.7391172 Fonction 01	+ 29 208,00 €	Impôts locaux : taxes foncières et d'habitation à reverser	Chap.73 Art.73111 Fonction 01	+ 29 208,00 €
TOTAL		+ 29 208,00 €			+ 29 208,00 €

Le projet de décision modificative n° 2016-001 s'élève en recettes et en dépenses :

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Affectations	3 067 241,00 €	77 227,00 €
	Désaffectations	71 811,00 €	48 019,00 €
Recettes	Affectations	2 995 430,00 €	29 208,00 €
	Désaffectations	0,00 €	0,00 €
Équilibre	Dépenses - recettes	0,00 €	0,00 €

Ce projet de décision modificative n° 2016-001 est équilibré puisque le montant total des crédits en dépenses est égal au montant total des crédits en recettes en section de fonctionnement et d'investissement.

M. le Maire : « Y a-t-il des observations ? »

Mme Rose-Marie CARDONA : « J'ai deux observations, l'une sur l'emplacement des palmiers et de l'olivier et l'autre c'est sur les bornes, nous aimerions savoir les horaires d'ouverture et de fermeture et si vous avez fait un bilan de fonctionnement pour les commerçants de façon à savoir comment ouvrir et fermer les bornes. »

M. le Maire : « Très bien, je vous répondrai après. »

M. Christophe ANDRÉ : « Nous discutons tout à l'heure, c'est bien quand nous dans le couloir nous pouvons échanger avec les autres oppositions. Sur les 3 millions d'euros d'épargne que vous avez dilapidé en deux ans, il y a une régularisation, donc je suppose qu'il y avait une irrégularité, merci de justifier cette régularisation. »

M. le Maire : « Pas du tout. »

M. Christophe ANDRÉ : « S'il y a une régularisation c'est qu'il y avait une irrégularité vu que c'était déjà passé en conseil municipal. »

M. le Maire : « Très bien. Nous voyons que vous n'y connaissez toujours rien au budget. Pour répondre à **Mme Rose-Marie CARDONA**, les bornes sont utiles puisque les habitants des rues concernées les réclament, cela nous a permis de prouver cela. Nous avons eu beaucoup de mails, de courriers de gens qui nous disaient qu'ils souhaitaient des bornes rue Nationale et rue Ledru Rollin. Maintenant, nous avons même des opposants politiques qui nous réclament les bornes et nous demandent de les remettre en fonction, alors qu'au début soi disant cela ne servait à rien, je suis ravi de l'entendre et que chacun nous donne acte du fait que ces bornes sont essentielles. Seulement ces bornes ont été choisies par l'ancienne municipalité et le moins que nous puissions dire c'est que ce n'est pas forcément le matériel que nous aurions choisi donc il convenait de les consolider. Je rappelle que les travaux de la rue Nationale ont été lancés avant notre élection. Le parti qui avait été pris à l'époque était de ne pas abîmer les voitures, c'est une conception originale, alors, évidemment, quand les voitures rentraient dedans, les bornes sortaient de leur socle. Nous avons fait le choix de les consolider, bien évidemment cela endommagera les voitures, mais cela évitera aux gens de regarder leur téléphone portable ou de boire en conduisant, il y aura plus de vigilance. Pour ce qui est de votre question sur les arbres, c'est sur divers giratoires et pour agrémenter les espaces verts qui de mon avis général sont beaucoup mieux depuis que nous sommes en Mairie. Nous avons énormément de compliments de la part des beaucairois, c'est important pour le cadre de vie, mon Adjoint aux espaces verts y tient beaucoup et moi aussi. Je l'ai annoncé, nous ferons aussi sur le giratoire des Fontêtes des aménagements puisque c'est un des giratoires qui était parmi les plus moches. Nous avons fait beaucoup d'aménagements dans toute la ville, il restait encore deux ou trois giratoires à faire, nous attendions l'accord du Conseil Départemental qui nous a dit oui pour que nous puissions intervenir sur ce rond-point en y plaçant une croix camarguaise, toujours dans le respect des traditions et de l'identité locale. »

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « Non, je vous l'ai dit, votre question est ridicule. »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) VOTE la décision modificative n° 2016-001 du budget Ville relative à l'année comptable 2016 : par nature et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et par nature et au niveau des chapitres pour la section d'investissement avec les chapitres « opérations d'équipement ».

2°) ADOPTE la décision modificative n° 2016-001 relative à l'année comptable 2016 telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Maire.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	23	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUGASSE Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE représenté par procuration à Julien SANCHEZ Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER représentée par procuration à Simone BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL
CONTRE	5	Yves GERMAIN représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ Dominique PIERRE représenté par procuration à Christophe ANDRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA
ABSTENTION	4	Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Carole CHEVALIER représentée par procuration à Maurice CONTESTIN Saïd OUHDOUCH représenté par procuration à Hélène DEYDIER

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT 2016 – DECISION MODIFICATIVE N° 2016-001

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que les crédits prévus à certains chapitres de la section de fonctionnement du budget Assainissement sont insuffisants. Il est donc nécessaire d'effectuer des transferts de crédits.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de décision modificative n° 2016-001 suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES			RECETTES		
Augmentation de crédits (+)			Augmentation de crédits (+)		
Diminution de crédits (-)			Diminution de crédits (-)		
Libellé	Imputation budgétaire	Somme	Libellé	Imputation budgétaire	Somme
Autres taxes et redevances	Chap.011 Art.6378	- 1 985,00€			
Titres annulés sur exercice antérieur (taxe de raccordement liée à permis de construire annulé)	Chap.67 Art.673	+ 1 985,00 €			
TOTAL		0,00 €			0,00 €

Le projet de décision modificative n° 2016-001 s'élève en recettes et en dépenses :

		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Affectations	0,00 €	1 985,00€
	Désaffectations	0,00 €	1 985,00 €
Recettes	Affectations	0,00 €	0,00 €
	Désaffectations	0,00 €	0,00 €
Équilibre	Dépenses - recettes	0,00 €	0,00 €

Ce projet de décision modificative n° 2016-001 est équilibré puisque le montant total des crédits en dépenses est égal au montant total des crédits en recettes en section de fonctionnement.

Passant au vote, l'assemblée,

1°) VOTE la décision modificative n° 2016-001 du budget Assainissement relative à l'année comptable 2016 par nature et au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement.

2°) ADOPTE la décision modificative n° 2016-001 relative à l'année comptable 2016 telle qu'elle a été présentée ci-dessus par Monsieur le Maire.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
POUR	27	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUGASSE Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE représenté par procuration à Julien SANCHEZ Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND

		Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL Sylviane BOYER Josette ROCCHI Nathalie ABLAIN Samuel SAMSON Katy VIDAL Maurice CONTESTIN Hélène DEYDIER Carole CHEVALIER Saïd OUHDOUCH	représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER représentée par procuration à Simone BOYER représentée par procuration à Maurice CONTESTIN représenté par procuration à Hélène DEYDIER
CONTRE	5	Yves GERMAIN Dominique PIERRE Christophe ANDRE Cristelle HUGOUNENQ Rose-Marie CARDONA	représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ représenté par procuration à Christophe ANDRE
ABSTENTION	0		

OBJET : SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES 2016 – ASSOCIATIONS :
TERRE D'ARGENCE ACTIVE
RING OLYMPIQUE
LP PAUL LANGEVIN
AVIRON BEAUCAIRE
UHTB

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que plusieurs associations sollicitent une subvention exceptionnelle de la commune :

- « Terre d'Argence Active » pour l'organisation d'actions tendant à favoriser le développement économique des entreprises et à améliorer, notamment, l'environnement, l'aménagement, la sécurité et la promotion desdites entreprises. Par ailleurs, le périmètre d'action de l'association a été étendu à l'ensemble des entreprises de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence pour renforcer la représentativité du monde économique sur ce territoire (courrier du 14 mars 2016) ;
- « Ring Olympique » pour l'organisation d'un gala de boxe à Beaucaire, le 16 avril 2016, avec un boxeur détenant un titre de champion du monde (courrier du 31 mars 2016) ;
- Le lycée professionnel Paul Langevin pour les équipes de foot à 7 et de futsal de l'établissement qui se sont qualifiées au championnat de France UNSS qui a eu lieu à Angers du 17 au 20 mai 2016 (courrier du 2 mai 2016) ;
- L'Aviron Beaucaire pour sa participation aux activités des centres aérés maternel et primaire de l'été 2016 (courriel du 11 mai 2016) ;
- Le club de Hand Ball l'UHTB pour sa participation aux activités des centres aérés maternel et primaire de l'été 2016 (courriel du 12 mai 2016) ;

Il est donc proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution de ces subventions exceptionnelles 2016.

M. le Maire : « Y a-t-il des observations ? »

M. Christophe ANDRÉ : « Pour l'UHTB, nous vous avons avertis, vous aviez coupé la subvention très fortement, c'était un geste que nous n'avions pas compris et aujourd'hui vous remontez, nous trouvons cela normal. »

M. le Maire : « Très bien, je vous répondrai. »

Mme Rose-Marie CARDONA : « Dans le cadre du centre aéré, est-ce qu'il y a une participation des parents aux activités aviron... ? »

M. le Maire : « Les parents participent de toute façon aux activités sur l'inscription qu'ils font, il faut savoir que nous faisons beaucoup plus d'activités qu'avant parce qu'il y a beaucoup de sorties, il y a lieu d'avoir des bus. Je ne sais pas si **Mme Viviane TISSEUR** peut nous parler de quelques exemples de sorties faites par le centre aéré. »

Mme Viviane TISSEUR : « Oui, tous nos enfants font des sorties pratiquement tous les jours en vacances et

le mercredi également. Sur l'aviron, ils n'ont pas à régler une participation supplémentaire puisque les parents paient tous les jours leur forfait centre aéré. »

M. Christophe ANDRÉ : « Je suis parent et mes enfants ont fait des stages de voile et d'aviron, nous avons reçu un mail de la Mairie récemment, c'est 89 € la participation au stage. »

M. le Maire : « C'est en dehors du centre aéré. »

Mme Viviane TISSEUR : « Cela n'a rien avoir avec le centre aéré. »

M. le Maire : « Merci, **Mme Viviane TISSEUR**. Beaucoup d'activités, nous le voyons d'ailleurs sur Facebook où les photographes suivent souvent les enfants pour montrer toutes les activités qui sont faites, ils sont ravis d'ailleurs. Concernant la question de **M. Christophe ANDRÉ**, nous n'avions baissé la subvention de l'UHTB que légèrement et non pas fortement en 2014 avec l'accord de la Présidente de l'époque qui avait été reçue dans mon bureau. »

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « Je ne vois pas le rapport, elle était présidente en titre et elle était d'accord pour baisser. En tout cas, nos relations avec le club de handball sont très bonnes, nous étions à leur ferrade de fin d'année samedi, nous avons été très bien reçus avec **Mme Viviane TISSEUR**, **M. Stéphane VIDAL**, c'était très sympathique. »

Une personne tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « Enfin moi je ne demande pas aux gens de voter pour nous, je m'en fous complètement, ce n'est pas du tout l'objectif. Je précise que **Mme Katy VIDAL**, membre du bureau du Ring Olympique, ne participera pas au vote »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) ALLOUE cinq subventions exceptionnelles 2016 comme suit :

Association Terre d'Argence Active.....	.. 800 €
Association Ring Olympique.....	...650 €
LP Paul Langevin.....500 €
Aviron Beaucaire.....	..2 500 €
UHTB.....	..2 500 €

2°) DIT que les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, article 6574, fonctions 94 (Association terre d'argence active) – 40 (Ring Olympique, Aviron, UHTB) et 22 (LP Langevin), à prendre sur les crédits inscrits en provision au BP 2016 au chapitre 65 article 6574 fonction 94 et fonction 40

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITÉ	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUASSE Gilles DONADA Mireille FOUASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE représenté par procuration à Julien SANCHEZ Viviane TISSEUR Max SOULIER Antoine BOYER Simone BOYER Maurice MOURET Roger ROLLAND Yvette CIMINO Eliane HAUQUIER représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER Patrick DESOMBRE Evelyse ROL

Sylviane BOYER	représentée par procuration à Simone BOYER
Josette ROCCHI	
Nathalie ABLAIN	
Samuel SAMSON	
Maurice CONTESTIN	
Hélène DEYDIER	
Carole CHEVALIER	représentée par procuration à Maurice CONTESTIN
Saïd OUHDOUCH	représenté par procuration à Hélène DEYDIER
Yves GERMAIN	représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ
Dominique PIERRE	représenté par procuration à Christophe ANDRE
Christophe ANDRE	
Cristelle HUGOUNENQ	
Rose-Marie CARDONA	

Mme Katy VIDAL est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote.

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « Si vous saviez ce que les gens disent sur vous aussi, si nous jouons à ce jeu là aussi, c'est un peu ridicule. »

OBJET : DÉCLASSEMENT ET CESSION – CHEMIN INNOMÉ À L'INTERSECTION AVEC LE CHEMIN DE LA GRAND RIBE LIEU-DIT « CLOS DE LA TOUR » – M. ROLAND SADOULET

Rapporteur : Gilles DONADA

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. Gilles DONADA : « Je peux parler M. Christophe ANDRÉ éventuellement ? Je peux m'exprimer ? »

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. Gilles DONADA : « Mais, là en principe vous êtes censé vous taire, m'écouter. »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que Monsieur Roland SADOULET sollicite de la commune la cession d'un tronçon d'une longueur de 213 mètres linéaires, représentant 6a 20ca, partant du chemin de la Grande Ribe et desservant exclusivement les parcelles cadastrées BI ns°84,87,88 et 89 qui sont sa propriété sise quartier « Clos de la Tour ».

En effet, ledit chemin était initialement la propriété de la famille SADOULET et ce n'est que par suite du remaniement du cadastre qu'il a été intégré au domaine public.

Le service voirie confirme la possibilité technique de déclasser et de céder ce chemin et la commission urbanisme, réunie le 17 décembre 2015, a émis un avis favorable à cette cession, étant précisé que France Domaine estime la valeur vénale de cette portion de voie à 1 euro.

Conformément à l'article L141-3 du code de la voirie routière, il n'y a pas lieu, en l'espèce, de soumettre le projet de déclassement à enquête publique dans la mesure où il n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal de constater le déclassement du domaine public communal du chemin partant du chemin de la Grande Ribe et desservant exclusivement les parcelles cadastrées BI ns°84,87,88 et 89 et d'approuver la cession dudit chemin à 1 euro au profit de M. SADOULET, l'ensemble des frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur.

M. le Maire : « Y a t-il des demandes de prise de parole sur cette délibération hautement importante ? »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) CONSTATE le déclassement du domaine public communal du chemin innommé partant du chemin de la Grande Ribe et desservant exclusivement les parcelles cadastrées BI ns° 84,87,88 et 89 sis quartier « Clos de la Tour ».

2°) ACCEPTE de faire procéder au numérotage de l'emprise par le géomètre des demandeurs.

3°) APPROUVE le transfert de propriété de ce chemin au profit de M. Roland SADOULET ou ses ayants droits substitués à 1 euro.

4°) DIT que la rétrocession dudit chemin sera actée par Maître Jérôme FERIAUD notaire à Beaucaire, 13 ter cours Gambetta.

5°) PRÉCISE que les frais d'actes relatifs à ce dossier (géomètre, notaire) seront à la charge de M. Roland SADOULET.

6°) DIT que la recette sera affectée au budget Ville de l'exercice en cours chapitre 024 article 024.

7°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITÉ	Julien SANCHEZ
	Jean-Pierre FUSTER
	Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUGASSE
	Gilles DONADA
	Mireille FOUGASSE
	Stéphane VIDAL
	Chantal SARRAILH
	Yvan CORBIERE représenté par procuration à Julien SANCHEZ
	Viviane TISSEUR
	Max SOULIER
	Antoine BOYER
	Simone BOYER
	Maurice MOURET
	Roger ROLLAND
	Yvette CIMINO
	Eliane HAUQUIER représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER
	Patrick DESOMBRE
	Evelyse ROL
	Sylviane BOYER représentée par procuration à Simone BOYER
	Josette ROCCHI
	Nathalie ABLAIN
	Samuel SAMSON
	Katy VIDAL
Maurice CONTESTIN	
Hélène DEYDIER	
Carole CHEVALIER représentée par procuration à Maurice CONTESTIN	
Saïd OUHDOUCH représenté par procuration à Hélène DEYDIER	
Yves GERMAIN représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ	
Dominique PIERRE représenté par procuration à Christophe ANDRE	
Christophe ANDRE	
Cristelle HUGOUNENQ	
Rose-Marie CARDONA	

OBJET : BAIL CIVIL – LOCAL 11 QUAI DU GÉNÉRAL DE GAULLE – CONSORTS VANDERNOTTE – COMPLÉMENT DÉLIBÉRATION N°16.014 DU 9 MARS 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n°16.014 en date du 9 mars 2016, le conseil municipal a notamment approuvé la signature d'un nouveau bail civil, entre les consorts VANDERNOTTE et la commune concernant le local situé sur la parcelle cadastrée section AW n°262, 11 quai du Général de Gaulle.

Il est proposé au conseil municipal de préciser dans ladite délibération que les frais d'actes sont à la charge de la commune.

M. le Maire : « Y a t-il des observations ? Non ? »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) COMPLÈTE la délibération n°16.014 en date du 9 mars 2016 respectivement en ses articles 2° et 3° comme suit :
 « - DÉCIDE de signer avec M. Etienne VANDERNOTTE, usufruitier et M. Henri VANDERNOTTE, nu propriétaire, ou leurs ayants droits substitués un bail civil comportant une clause autorisant la sous-location et une définition plus large de la destination du local, d'une durée de 9 ans renouvelable pour un loyer mensuel de 668 € concernant ledit local 11 Quai du Général de Gaulle, dont les frais d'actes seront à la charge de la commune. »

« -PRÉCISE que la dépense sera imputée au budget Ville chapitre 011 article 6226 (frais d'acte) 6132 (loyer) et 614 (charges) fonction 94. »

2°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
UNANIMITÉ	Julien SANCHEZ	
	Jean-Pierre FUSTER	
	Elisabeth MONDET	représentée par procuration à Mireille FOUGASSE
	Gilles DONADA	
	Mireille FOUGASSE	
	Stéphane VIDAL	
	Chantal SARRAILH	
	Yvan CORBIERE	représenté par procuration à Julien SANCHEZ
	Viviane TISSEUR	
	Max SOULIER	
	Antoine BOYER	
	Simone BOYER	
	Maurice MOURET	
	Roger ROLLAND	
	Yvette CIMINO	
	Eliane HAUQUIER	représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER
	Patrick DESOMBRE	
	Evelyse ROL	
	Sylviane BOYER	représentée par procuration à Simone BOYER
	Josette ROCCHI	
	Nathalie ABLAIN	
	Samuel SAMSON	
	Katy VIDAL	
Maurice CONTESTIN		
Hélène DEYDIER		
Carole CHEVALIER	représentée par procuration à Maurice CONTESTIN	
Saïd OUHDOUCH	représenté par procuration à Hélène DEYDIER	
Yves GERMAIN	représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ	
Dominique PIERRE	représenté par procuration à Christophe ANDRE	
Christophe ANDRE		
Cristelle HUGOUNENQ		
Rose-Marie CARDONA		

OBJET : ACQUISITION ENSEMBLE IMMOBILIER – 6 QUAI DU GÉNÉRAL DE GAULLE – ENI FRANCE SARL – MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°16.075 DU 24 MARS 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que par délibération n°16.075 en date du 24 mars 2016, le conseil municipal a approuvé l'acquisition par la commune de l'ensemble immobilier cadastré AW n°314 d'une superficie de 1 225 m², 6 quai du Général de Gaulle, appartenant à ENI France SARL.

Or, la société ENI France a fait savoir à la commune qu'elle souhaitait faire intervenir son notaire à l'acte authentique. Il est donc proposé au conseil municipal de modifier la délibération précitée comme suit : l'acte à intervenir pourra être rédigé en double minute par le notaire du vendeur et par le notaire de l'acquéreur, à savoir respectivement Maître TOUZET, Chaîne notaires associés, 139 rue Vendôme, 69477 LYON cedex 06 et Maître Jérôme FERIAUD, notaire à Beaucaire, 13 ter cours Gambetta.

M. le Maire : « Y a-t-il des observations ? »

M. Christophe ANDRÉ : « Tout à l'heure, vous ne m'avez pas répondu sur l'irrégularité. Là je note qu'il y a deux délibérations qui font l'objet de modifications par rapport à des votes précédents, je m'inquiète un peu sur la gestion de la ville au vu de ces modifications et de ces irrégularités qui apparemment commencent à devenir monnaie courante dans vos délibérations. »

M. le Maire : « Très bien. Quand nous voyons toutes les conneries de votre mandat que nous sommes obligés de rattraper 25 ans après. »

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

Mme Rose-Marie CARDONA : « Je voudrais savoir si les projets sur cet emplacement ont avancé. »

M. le Maire : « Oui, nous sommes en relation avec plusieurs investisseurs, nous avons des projets qui sont en cours et nous en parlerons lorsqu'ils seront finalisés. Nous faisons l'acquisition dans un premier temps et, une fois que nous serons propriétaires, nous envisagerons ces projets. Pour la modification dont vous parlez, **M. Christophe ANDRÉ**, nous avons pris une délibération et ensuite ENI FRANCE a informé nos services qu'ils souhaitaient que leur Notaire soit aussi partie prenante à l'acte, ce qui n'est pas du tout monnaie courante puisque d'habitude il n'y a qu'un seul Notaire dans les actes que nous faisons. C'est une demande que nous satisfaisons. Après je vous laisse maître de vos propos et dire tout ce que vous avez à dire. En tout cas, nous faisons, nous, beaucoup de choses qui attendent depuis 20 ans et n'ont pas bougé sous de précédents mandats, je pense à « Sud Canal », au terrain SNCF et à beaucoup d'autres choses qui sont en souffrance depuis 20 à 25 ans. Vous essayez de donner des leçons sur ce genre de délibération parce que ENI FRANCE nous a informé après du fait que leur Notaire serait aussi partie prenante à l'acte, je ne vois pas ce qu'il y a là d'extraordinaire. Ce n'est pas grave, nous dirons que c'est un de vos caprices. »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) MODIFIE la délibération n°16.075 en date du 24 mars 2016 en son article 4° comme suit :

« Autorise Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, et notamment l'acte notarié qui sera rédigé en double minute par Maître TOUZET, Chaîne notaires associés, 139 rue Vendôme, 69477 Lyon cedex 06 et Maître Jérôme FERIAUD, notaire associé, 13 ter cours Gambetta, 30300 Beaucaire.

2°) DIT que les autres dispositions de la délibération susvisée sont inchangées.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITÉ	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUGASSE Gilles DONADA Mireille FOUGASSE Stéphane VIDAL Chantal SARRAILH Yvan CORBIERE représenté par procuration à Julien SANCHEZ Viviane TISSEUR Max SOULIER

Antoine BOYER	
Simone BOYER	
Maurice MOURET	
Roger ROLLAND	
Yvette CIMINO	
Eliane HAUQUIER	représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER
Patrick DESOMBRE	
Evelyse ROL	
Sylviane BOYER	représentée par procuration à Simone BOYER
Josette ROCCHI	
Nathalie ABLAIN	
Samuel SAMSON	
Katy VIDAL	
Maurice CONTESTIN	
Hélène DEYDIER	
Carole CHEVALIER	représentée par procuration à Maurice CONTESTIN
Saïd OUHDOUCH	représenté par procuration à Hélène DEYDIER
Yves GERMAIN	représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ
Dominique PIERRE	représenté par procuration à Christophe ANDRE
Christophe ANDRE	
Cristelle HUGOUNENQ	
Rose-Marie CARDONA	

OBJET : RÉGIE COURSES CAMARGUAISES – FINANCEMENT ET FIXATION DES RÉCOMPENSES – SAISON 2016 – FINALE DU MUGUET D'OR

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que le club taurin, initiateur du Muguet d'Or, ne souhaitant plus prendre en charge les récompenses de cette compétition, c'est la commune de Beaucaire qui, après concertation, pourra financer les prix, attribués par un jury, pour la finale du Muguet d'Or le dimanche 22 mai 2016.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le financement de cette compétition et sur le montant des prix proposés, étant précisé qu'en cas d'ex aequo, le prix correspondant sera attribué deux fois.

M. le Maire : « Y a-t-il des observations ? »

M. Christophe ANDRÉ : « La course camarguaise coûte assez cher à la ville donc je suppose que les razeteurs sont bien rémunérés, je suis surpris que les prix soient aussi peu importants pour les classements. Est-ce qu'il y a une stratégie relative à ce type de spectacle par rapport aux prix peu importants ou est-ce que vous vous êtes alignés sur les années précédentes ? »

M. le Maire : « Cela a été déterminé sur les années précédentes. Pour vous répondre, ce n'est pas la ville qui remettait ces prix les années précédentes, nous avons repris ce qui se faisait, sachant que les prix sont plus importants pour la Palme d'Or que pour le Muguet d'Or. C'est ce qui a été choisi sachant que les razeteurs n'ont pas que cela puisque pendant toute la course ils ont évidemment avec les ficelles, les glands, les cocardes etc de l'argent qui se rajoute, nous l'entendons pendant toute la course. Nous pourrions éventuellement réfléchir à une évolution les années suivantes. Je ne suis pas opposé à cela. »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) FIXE les prix attribués pour la finale du Muguet d'Or comme suit, étant précisé qu'en cas d'ex aequo, le prix correspondant sera attribué deux fois :

Muguet d'Or	1 ^{er} Razeteur	250,00 €
	2 ^{ème} Razeteur	200,00 €
	3 ^{ème} Razeteur	100,00 €
	Bayle du meilleur taureau	100,00 €

2°) DIT que les crédits sont inscrits au budget Cultures Taurine et Equestre 2016 au chapitre 67 article 6714 fonction 415.

3°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE		
UNANIMITÉ	Julien SANCHEZ	
	Jean-Pierre FUSTER	
	Elisabeth MONDET	représentée par procuration à Mireille FOUGASSE
	Gilles DONADA	
	Mireille FOUGASSE	
	Stéphane VIDAL	
	Chantal SARRAILH	
	Yvan CORBIERE	représenté par procuration à Julien SANCHEZ
	Viviane TISSEUR	
	Max SOULIER	
	Antoine BOYER	
	Simone BOYER	
	Maurice MOURET	
	Roger ROLLAND	
	Yvette CIMINO	
	Eliane HAUQUIER	représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER
	Patrick DESOMBRE	
	Evelyse ROL	
	Sylviane BOYER	représentée par procuration à Simone BOYER
	Josette ROCCHI	
	Nathalie ABLAIN	
	Samuel SAMSON	
	Katy VIDAL	
Maurice CONTESTIN		
Hélène DEYDIER		
Carole CHEVALIER	représentée par procuration à Maurice CONTESTIN	
Saïd OUHDOUCH	représenté par procuration à Hélène DEYDIER	
Yves GERMAIN	représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ	
Dominique PIERRE	représenté par procuration à Christophe ANDRE	
Christophe ANDRE		
Cristelle HUGOUNENQ		
Rose-Marie CARDONA		

OBJET : RENCONTRES ÉQUESTRES 2016 – DEMANDE DE SUBVENTIONS – CONSEIL RÉGIONAL LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES / CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU GARD / CCBTA – MODIFICATION DÉLIBÉRATION N°16.082 DU 24 MARS 2016

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale que chaque année au mois de juillet, un des plus gros rassemblements de chevaux ibériques en Europe se déroule dans notre Ville et plus précisément au « Pré » au bord du Rhône.

La nouvelle municipalité a, en 2015, donné un nouvel élan à cette manifestation en la rendant plus accessible et plus populaire et en offrant entre autres des activités d'initiation pour les enfants (tout en conservant ses compétitions internationales prestigieuses traditionnelles).

En fidélisant une grande partie de leurs visiteurs, ces rencontres équestres sont désormais un événement incontournable.

L'organisation et la logistique se doivent d'être à la hauteur de la qualité des spectacles et championnats concernés pour 2016, dont le budget prévisionnel s'élève à 80 000,00 € TTC.

Considérant que la délibération n°16.082 en date du 24 mars 2016 mentionne une demande de subvention de 10 000 € à la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées alors que le dossier y afférent indique bien un montant de 30 000 €, Il est proposé au conseil municipal :

- De modifier le montant de la subvention demandée au Conseil Régional Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées et donc de solliciter une subvention de 30 000,00 € au lieu de 10 000,00 € (suite à une erreur matérielle) ;
- De modifier comme suit les pourcentages de répartition relatifs à ces demandes de subventions ;
- D'approuver en conséquence le plan de financement des Rencontres Équestres.

M. le Maire : « Y a t-il des observations ? »

M. Christophe ANDRÉ : « Nous faisons la demande et elle a été acceptée. »

M. le Maire : « Oui. »

M. Christophe ANDRÉ : « Au Conseil Régional, le Conseil Départemental nous ne savons pas encore. »

M. le Maire : « Non, nous ne savons pas. »

M. Christophe ANDRÉ : « En 2014, vous aviez eu la subvention ? »

M. le Maire : « Oui, mais ce n'est pas nous qui l'avions demandé puisque la Mairie avait fait le dossier de demande de subventions en 2013 pour 2014. »

M. Christophe ANDRÉ : « Nous ferons un courrier de remerciement et de félicitation à la Présidente **Carole DELGA**, si vous voulez nous le signerons tous ensemble. Je note simplement que vous avez une forte propension, si vous voulez, à attaquer en justice et puis après tout est rose avec les personnes. Vous êtes capables d'aller leur demander des faveurs même en les ayant attaqués en justice. Vous faites pareil avec nous, quand vous avez besoin de nous vous venez nous voir en parlant doucement, en essayant de nous attirer... »

M. le Maire : « Ah bon ? » (*le Maire éclate de rire*)

M. Christophe ANDRÉ : « Oui, vous avez fait cela sur les TAP, vous avez essayé de faire cela sur le lycée. Les règles de politesse, de courtoisie, c'est d'arriver à parler à peu près sur le même ton, de respecter les règles que vous avez vous-même établies et que nous avons forcément approuvées en début de mandat. A partir de là, nous allons dans l'intérêt de Beaucaire, maintenant il y a des moments aussi où nous nous formalisons par rapport à certaines situations, nous faisons aussi de la politique à certains moments, comme vous. Je vous le dis là gentiment, je ne comprends pas votre attitude, je trouve qu'elle est puérile, dénuée de sens par rapport à l'intérêt de Beaucaire, elle ne va que dans votre intérêt partisan. Quand vous avez besoin des gens, vous savez y aller en douceur sauf que vous oubliez ce que vous avez fait avant. C'est dans ce sens que je dis puéril, mes enfants faisaient pareil, vous avez cette attitude que je déplore. Si vous n'aviez pas cette attitude, à un moment, nous pourrions envisager de travailler ensemble pour l'intérêt de Beaucaire. »

M. le Maire : « Très bien, je vous remercie. Concernant votre remarque, vous nous dites que je suis venu vous voir gentiment, cela devait être en avril 2014 ou mai 2014, à l'époque où je vous pensais intelligent, je me suis dit « on va pouvoir travailler, y compris avec l'opposition ». J'avais vu **Mme Véronique NAVARRO**, je vous avais vu vous, j'avais vu tous les groupes sauf **M. Claude DUBOIS** qui ne voulait pas me rencontrer et on avait parlé effectivement d'un vœu commun sur les TAP, d'un vœu sur le lycée parce que je pensais que c'était important qu'il y ait unanimité. Maintenant que je vous connais mieux, je n'ai pas besoin de vous, si vous voulez voter contre tout ce que l'on présente, cela ne me pose aucun souci, à la limite cela me rend service parce que je crois que quand les gens voient vos votes, ils se disent « s'il votent différemment de SANCHEZ, c'est que SANCHEZ a raison ». Vivez votre vie, faites ce que vous voulez, si vous voulez être contre le lycée à Beaucaire, si vous voulez être contre le fait de faire respecter les habitants de Beaucaire, le fait de poursuivre pour discrimination la Présidente du Conseil Régional, faites ce que vous voulez, cela ne me pose aucun souci. Ici, ce n'est pas une faveur que nous demandons à la Présidente du Conseil Régional. Nous lui demandons juste de remplir son mandat, de faire son travail. Quand je donne une subvention aux associations avec l'équipe municipale au nom de la ville, je ne regarde pas si elle est de Gauche ou si elle est de Droite, quand nous aidons le Secours Populaire pour des actions « politique de la ville », quand nous aidons « le stade beaucairois », quand nous aidons telle ou telle association, nous ne regardons pas qui est le Président, je crois que c'est important et ils nous remercient aujourd'hui. Le plus important est de voir l'intérêt général. Alors, ce n'est pas une faveur que nous demandons à **Mme Carole DELGA**, c'est juste de faire son travail et d'être la Présidente de tous les habitants de la Région. Si elle fait son travail, tant mieux, mais, pour l'instant, nous en doutons. Nous avons maintenu évidemment notre plainte et nous en faisons une deuxième comme je l'ai annoncé tout à l'heure, cette fois-ci au Tribunal Administratif. Je les maintiendrai parce que je pense qu'elle ne respecte pas les habitants de Beaucaire quand elle ne signe pas le « contrat de ville », d'autant que c'était son gouvernement qui a mis en place ceux-ci, je ne comprends pas que le Conseil Régional en ait signé 37 et qu'il n'y en ait qu'un seul qui ne soit pas signé, celui de Beaucaire. Pourquoi ? Qu'est-ce que Beaucaire a de différent des autres villes, sachant que ce contrat n'a pas été établi par la ville, mais par la communauté de communes, la ville y a participé bien évidemment comme tous les partenaires. Si ce n'est pas une discrimination à raison des idées politiques de la commune, je ne sais ce que cela peut être ? Nous continuerons à

demander des subventions au Conseil Régional parce que Beaucaire fait partie de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées et qu'à ce titre elle mérite d'avoir des aides de la Région. **M. Denis BOUAD**, M. le Préfet nous ont reçu ainsi que **M. Juan MARTINEZ** sur un certain nombre de points, notamment sur l'éclairage public du centre-ville dont je demande l'amélioration concrètement et avec insistance depuis octobre 2015. Nous sommes enfin en train de l'obtenir huit mois après, nous allons avoir un éclairage plus puissant dans un grand nombre de rues en 2016 puis en 2017. Nous savons parler avec les différents intervenants quand il y a besoin ou par courtoisie, simplement, **Mme Carole DELGA** a toujours refusé de me recevoir. »

Mme Rose-Marie CARDONA : « Dans cette note explicative, dans la mesure où la subvention avait été déjà prévue par **Mme Carole DELGA**, pourquoi ne pas l'avoir souligné ? »

M. le Maire : « Non, elle n'était pas prévue, nous l'avions demandé par délibération, c'est après notre dossier de demande et après notre plainte pour discrimination qu'elle a annoncé qu'elle donnait cette subvention, pas avant. Remettons les choses dans leur contexte **Mme Rose-Marie CARDONA**. La plainte a été lancée le 19 avril et ce n'est que quelques jours plus tard, le 3 mai que **Mme Carole DELGA** a annoncé qu'elle donnerait une suite favorable. Ne mélangeons pas les choses volontairement ou involontairement, réclamez plutôt, puisque ce sont vos amis, les subventions de fonctionnement au Conservatoire de musique de la part du Conseil Départemental et à la Saison Théâtrale de Beaucaire que nous n'avons pas. Essayez d'intervenir dans ce sens-là. Nous avons rencontré **M. Denis BOUAD** et lui avons dit, je pense que nous aurons une suite favorable, mais plus nous serons à le demander mieux ce sera. Allez-y l'opposition, jouez la carte Beaucaire, jouez un petit peu pour que nos enfants puissent avoir accès à a culture pour tous comme nous le faisons depuis notre élection. »

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « C'est l'esprit Gaulois, c'est les Volques. Nous rions beaucoup ce matin. »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) MODIFIE le montant de la subvention demandée au Conseil Régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées et donc sollicite une subvention de 30 000 € au lieu de 10 000 € (erreur matérielle).

2°) APPROUVE les pourcentages de répartition relatifs aux demandes de subventions.

3°) APPROUVE le plan de financement des Rencontres Équestres comme suit :

COÛT DU PROJET « RENCONTRES ÉQUESTRES 2016 » : 80 000,00 € TTC					
Financiers	Dépense subventionnable TTC en Euros	%	Montant de la subvention en €	N° de dossier	Imputation en recettes
Conseil Régional Languedoc Roussillon - Midi Pyrénées	80 000,00 €	37,5 %	30 000,00 €	FONCT	Chapitre 74 Article 7472 Fonction 33
Conseil Départemental du Gard	80 000,00 €	12,5 %	10 000,00 €	FONCT	Chapitre 74 Article 7473 Fonction 33
CCBTA	80 000,00 €	25 %	20 000,00 €	FONCT	Chapitre 74 Article 74751 Fonction 33
TOTAL SUBVENTIONS		75 %	60 000,00 €		
PART DE LA COMMUNE		25 %	20 000,00 €		

4°) DIT que les autres dispositions de la délibération n°16.082 du 24 mars 2016 sont inchangées.

5°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE	
UNANIMITÉ	Julien SANCHEZ Jean-Pierre FUSTER Elisabeth MONDET représentée par procuration à Mireille FOUGASSE Gilles DONADA Mireille FOUGASSE

Basse tension	Poste « Baptiste Marcet » et poste « jardin » - 450 mètres linéaires de réseau torsadé doivent être déposés et 450 mètres linéaires de réseau souterrain sont à créer	41 861,12 €
---------------	---	-------------

- de demander les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet, notamment les conventions de délégation ponctuelle de travaux relative à chaque projet.

M. Christophe ANDRÉ : « Vous avez dit que vous avez enlevé la délibération suivante. »

M. le Maire : « Oui. »

M. Christophe ANDRÉ : « Sur les repas de la commune de Fourques, pour quelles raisons parce que ces repas devaient être livrés du 6 au 24 juin, cela veut dire que c'était urgent. »

M. le Maire : « Parce qu'ils ne font plus manger leurs enfants. Non, je plaisante. Parce que, tout simplement, ils n'étaient pas d'accord avec le prix que nous leur demandions et je ne compte pas perdre de l'argent en donnant des repas à la ville de Fourques. Soit ils nous les prennent au prix coûtant, soit c'est rien. Nous leur avons donné le prix de revient en prenant en compte le prix du repas, du personnel... avec un estimatif, ils ont refusé et ils trouveront une autre solution. Je ne compte pas perdre de l'argent. »

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « Je crois qu'ils demandaient 3,20 €, ce qui était en vigueur en 2011, mais qui ne prenait pas en compte le personnel et nous avons estimé le coût à 4,38 €, sachant que c'est le coût pour une commune extérieure, c'est à dire uniquement le repas et la cuisine centrale, là nous ne comptons pas le personnel pour la surveillance cantine. Si c'était pour la ville de Beaucaire le coût serait plus élevé que 4,38 €. Ils voulaient que nous fassions le même tarif qu'en 2011, mais je ne compte pas faire de cadeau avec l'argent des contribuables beaucairois. »

Mme Rose-Marie CARDONA : « Pour revenir au sujet des travaux cours Sadi Carnot, nous voudrions savoir s'il y a un plan d'ensemble des travaux qui fera que nous n'allons pas revenir sur ce qui a déjà été fait, c'est à dire de nouveau creuser... »

M. le Maire : « Je vous remercie pour votre question, mais ne vous inquiétez pas pour cela, c'est un peu nous faire offense de nous poser cette question. Cela arrive dans beaucoup de villes, c'est arrivé d'ailleurs à Beaucaire sur le boulevard Maréchal Foch avant notre élection, seulement deux semaines après la fin des travaux. Nous allons essayer de ne pas faire la même chose que nos prédécesseurs en préparant bien en amont. Il y aura trois phases de travaux : la première c'est celle-ci avec le SMEG pour les réseaux secs, la deuxième ce sera sur les réseaux humides en octobre et ensuite sur début 2017 ce sera sur la voirie dans le respect du budget primitif 2016 que nous avons voté et des crédits complémentaires qui seront votés au Budget Primitif 2017. C'est réfléchi dans son ensemble si c'était votre question. Nous travaillons encore actuellement sur le projet, avons beaucoup de réunions (y compris avec les Bâtiments de France) et présenterons le projet de voirie aux riverains et aux commerçants d'ici la fin d'année. Il y aura donc sans doute des réajustements car le travail est en cours. Là, il s'agit d'allouer des sommes pour démarrer les travaux réseaux secs. D'autres délibérations suivront en complément. »

Passant au vote, l'assemblée,

1°) APPROUVE les projets suivants, la participation communale étant estimée au total à 213 503,14 €, se décomposant comme suit :

Éclairage public	Pose de 720 mètres linéaires de réseau souterrain pour 17 points lumineux. L'ensemble des points lumineux existants seront changés	101 578,82 €
Génie civil Telecom et Numericable	Pose en souterrain de 1 700 mètres linéaires de fourreaux et 11 chambres de structure	70 063,20 €
Basse tension	Poste « Baptiste Marcet » et poste « jardin » - 450 mètres linéaires de réseau torsadé doivent être déposés et 450 mètres linéaires de réseau souterrain sont à créer	41 861,12 €

2°) DEMANDE les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes.

3°) DIT que la dépense sera affectée à l'opération 672.

4°) AUTORISE Monsieur le Maire, ou son délégué, à signer l'ensemble des actes à intervenir à cet effet.

ONT VOTE			
POUR	27	Julien SANCHEZ	
		Jean-Pierre FUSTER	
		Elisabeth MONDET	représentée par procuration à Mireille FOUGASSE
		Gilles DONADA	
		Mireille FOUGASSE	
		Stéphane VIDAL	
		Chantal SARRAILH	
		Yvan CORBIERE	représenté par procuration à Julien SANCHEZ
		Viviane TISSEUR	
		Max SOULIER	
		Antoine BOYER	
		Simone BOYER	
		Maurice MOURET	
		Roger ROLLAND	
		Yvette CIMINO	
		Eliane HAUQUIER	représentée par procuration à Jean-Pierre FUSTER
		Patrick DESOMBRE	
Evelyse ROL			
Sylviane BOYER	représentée par procuration à Simone BOYER		
Josette ROCCHI			
Nathalie ABLAIN			
Samuel SAMSON			
Katy VIDAL			
Maurice CONTESTIN			
Hélène DEYDIER			
Carole CHEVALIER	représentée par procuration à Maurice CONTESTIN		
Saïd OUHDOUCH	représenté par procuration à Hélène DEYDIER		
CONTRE	0		
ABSTENTION	5	Yves GERMAIN	représenté par procuration à Cristelle HUGOUNENQ
		Dominique PIERRE	représenté par procuration à Christophe ANDRE
		Christophe ANDRE	
		Cristelle HUGOUNENQ	
		Rose-Marie CARDONA	

M. le Maire : « **M. Maurice CONTESTIN** m'a adressé le 8 avril une question orale, reçu le 12 avril : *M. le Maire le mois dernier nous avons appris par la presse le cambriolage des ateliers municipaux, d'après les informations que nous avons pu recueillir, il me semble que le préjudice se monte au bas mot à 150 000 €, quand est-il exactement ? Il se trouve que ce larcin intervient après que vous ayez supprimé la conciergerie avec comme raison la mise du site sous vidéo-surveillance, l'expérience vient hélas de montrer que la technique ici comme dans la lutte anti-terroriste ne peut suppléer totalement aux moyens humains, vous qui êtes attaché à la sécurité, ne pensez-vous pas qu'il serait bon de rétablir la conciergerie au lieu de la transformer en bureau ainsi que vous le prévoyez ».*

Je dirais qu'il y a un petit peu de mauvaise foi dans cette question. Il y a une partie légitime que nous pouvons nous poser mais pour le reste, c'est un peu comme si vous reprochiez à une femme violée de s'être fait violer ou à quelqu'un qui est cambriolé de se faire cambrioler alors qu'il n'y est pour rien. Les ateliers municipaux ont déjà été cambriolés sous d'anciennes municipalité à maintes reprises et il y a déjà eu beaucoup de faits sous d'anciennes municipalités même avec un concierge, c'est quelque chose qui s'est déjà produit. La conciergerie n'a jamais empêché à l'époque certains faits. Des mesures nécessaires ont depuis été prises (mesures qui n'avaient jamais été prises auparavant). Je ne vais pas rentrer dans le détail pour des raisons de sécurité, mais nous avons pris des mesures. En revanche, pour ce qui est du cambriolage, c'est déjà arrivé et nous avons les assurances pour cela qui ont été très bien négociées par **M. Gilles DONADA** et par l'assistant à maîtrise d'ouvrage qui a préparé le cahier des charges des assurances. L'enquête est en cours, peut-être qu'il y a eu aussi des politiques de recrutement de la part de mes prédécesseurs à l'époque qui avaient été assez étranges, je rappelle que des personnes avec des casiers judiciaires ont travaillé aux ateliers municipaux à l'époque, ce qui est quand même assez particulier. Pour le reste, rassurez-vous, les mesures nécessaires ont été prises et l'enquête avance bien, c'est ce que nous dit en tout cas la Police Nationale. »

M. le Maire : « **Mme Rose-Marie CARDONA** a posé ensuite quatre questions orales. »
Elles évoquent toutes le sujet des jardins qui sont à Sud Canal, les anciens jardins ouvriers que la municipalité s'est

réappropriée pour le projet Sud Canal.

Mme Rose-Marie CARDONA nous pose la première question suivante :

« *Comment se fait-il que le terrain soit maintenant couvert de débris d'amiante ciment ?* »

Je crois Madame que vous exagérez légèrement, et même beaucoup. Les terrains ne sont pas couverts de débris amiantés, il ne faut pas exagérer non plus. Les cabanons auxquels vous faites allusion sont là depuis plus de 20 ans, on me dit même presque 40, donc de l'amiante il y en a sur certains de ces cabanons depuis de très nombreuses années, ça ne vous a pas émue jusqu'à présent.

Aujourd'hui, il y a un projet sur ce terrain, les personnes qui occupaient ces jardins avec ces cabanons, je le redis, occupaient ces terrains parfois sans droit ni titre ; ça non plus ça ne vous a pas choquée ni interpellée, ça ne fait rien à personne, c'était l'anarchie totale, ça ne faisait rien à personne.

Donc non les terrains ne sont pas « couverts », comme vous l'écrivez, de débris d'amiante ciment. En revanche, évidemment, il y en a un peu puisqu'il y en a depuis 40 ans avec certains de ces cabanons dont certains comprennent je crois des tôles susceptibles de contenir de l'amiante. Donc ça c'est très clair, voilà ce qu'il en est.

Donc comment se fait-il que le terrain ait de l'amiante ?

Eh bien parce que c'est le bordel depuis 40 ans sur cette partie de la ville et que ça ne vous gênait pas jusqu'à présent et que maintenant qu'on fait le ménage et qu'on fait en sorte que les choses soient claires et nettes, ça vous dérange. Vous raisonnez toujours un petit peu à l'envers et à rebrousse-poil mais ce n'est pas grave, j'ai fini par l'intégrer.

Deuxième question :

« *Comment se fait-il que l'amiante n'ait pas été traitée de façon conforme à la réglementation ?* »

Écoutez, là, vous m'étonnez, parce que moi je ne sais pas sur quoi vous vous basez pour cela. Les rapports du directeur des services techniques parlent au contraire d'une réglementation respectée. Alors, maintenant, si, lorsque vous me dites ça, c'est basé sur les mêmes choses que ce que votre colistier écrit au groupe Lafarge avec certaines diffamations en indiquant que plusieurs camions de la ville auraient été refusés par Lafarge en raison de présence d'amiante, là encore c'est faux. Lafarge nous a écrit, et Lafarge est très clair à ce sujet. Le courrier de votre ami et colistier est mensonger, je ne sais pas pourquoi vous vous entourez de gens pareils, mais il y a dans le courrier de Lafarge en réponse les choses suivantes, je tiens à le dire parce que voilà si la presse venait à écrire n'importe quoi, moi je tiens à ce que les choses soient dites très clairement et nous n'hésiterons pas à demander un droit de réponse si les choses ne sont pas dites clairement. »

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de Lafarge :

« Par courriel en date du 24 mai 2016, notre attention est attirée sur des déversements d'amiante ciment qui seraient intervenus sur votre carrière de Bieudon, sur la commune de Beaucaire, à la faveur d'apports de matériaux de démolition par les services techniques de la ville de Beaucaire. Nous tenons à cet égard à préciser que dans le cadre de notre arrêté préfectoral, nous n'acceptons pour recyclage ou pour les besoins du réaménagement de ce site que des matériaux inertes, ce dont la commune de Beaucaire est informée. Ces matériaux ne présentent aucun danger pour nos salariés et pour l'environnement. Nous effectuons a minima deux séries de contrôles visuels, olfactifs, déchargements réceptionnés. Un premier lorsque les véhicules se présentent à l'entrée sur le site, un second une fois que ces matériaux ont été posés au sol, préalablement à leur poussage en place définitive ou à leur concassage en vue de leur réutilisation en matériaux recyclés.

Concernant les apports réalisés par la commune de Beaucaire, – ça c'est important quand même de l'écouter parce que je veux bien qu'on dise n'importe quoi, qu'on diffame sans arrêt la municipalité pour tout, mais là ce sont des choses graves, des accusations graves et voilà ce que nous répond Lafarge – :

Concernant les apports réalisés par la commune de Beaucaire au cours de la matinée du 7 avril 2016, nous avons effectivement réceptionné trois voyages pour un total de 30,6 tonnes de matériaux relevant de la rubrique 17 05 04 "terre et cailloux" de la liste des déchets. A notre connaissance il n'y a donc aucune raison de suspecter la présence d'amiante sur ce site. »

A notre connaissance, il n'y a donc aucune raison de suspecter la présence d'amiante sur ce site. Il nous est rappelé qu'il y a deux contrôles qui sont effectués et que les contrôles se sont avérés négatifs. Donc voilà, Lafarge, parce qu'eux aussi ont un souci de l'image de leur groupe, et parce qu'ils placent, ils nous l'indiquent en réponse, en priorité la santé de leurs salariés et partagent notre souci de protection de l'environnement, ils vont encore mener des vérifications pour contrer ces mauvaises informations et ces fausses informations, et ces propagations de fausses nouvelles mais je trouve ça assez minable comme procédé de la part de vos colistiers, d'autant qu'aucun camion n'a été refusé et que les contrôles ont tous été négatifs donc arrêtons d'essayer de salir sans arrêt à la fois les ouvriers de la ville, à la fois les élus, pour des choses qui ne sont absolument pas démontrées et que Lafarge nie dans le courrier qu'elle nous adresse donc il faudrait peut être arrêter à un moment la fumette (vecteur possible des hallucinations ?).

Ensuite troisième question :

« *Quelles sont les conséquences pour les employés municipaux exposés à l'amiante ?* »

Je rappelle sur les employés municipaux que d'une part, avant d'attaquer le chantier Sud Canal, le 29 février, je faisais un mail au directeur des services techniques en lui indiquant que je souhaitais que toutes les règles de sécurité soient respectées. J'ai ce mail, voilà, donc les élus ont rempli leurs obligations en demandant aux employés, et en rappelant au Directeur des Services Techniques de respecter les règles en matière de travaux et donc tout a été respecté et indiqué dans le mail du 29 février. Donc je n'ai pas de raison de penser à ce jour que mes consignes n'ont pas été suivies par le directeur des services techniques, ni par les employés, et je n'ai pas de raison de penser à ce jour que les employés ont été en contact direct avec de l'amiante. Ils ont travaillé en plein air, dans des engins, pelle-mécanique, tracto, épaveuse, lorsque de l'amiante a été découverte, ils ont arrêté les travaux. Et en tout cas ce n'est pas de l'amiante, ce sont des fibres.

Donc voilà, je crois qu'ils ont respecté toutes les règles en la matière. Alors je veux bien qu'on dise que les camions ont été refusés alors que Lafarge dit l'inverse, je veux bien qu'on dise que dans les camions il y avait de l'amiante alors que Lafarge dit l'inverse. Arrêtons de dire n'importe quoi, je convoquerai et je réunirai rapidement un CHSCT pour évoquer la question mais encore une fois je n'ai pas d'éléments qui peuvent me laisser penser cela à ce jour, et les élus ont rempli leurs obligations en demandant dès le 29 février au directeur des services techniques de respecter toutes les règles en la matière donc voilà, il n'y a pas de défaillance de la part des élus et, renseignements pris auprès du DST, plusieurs des agents qui sont intervenus avaient de plus une formation sur le sujet de l'amiante.

Quatrièmement,

Quelles sont les conséquences économiques pour la ville de Beaucaire ?

Alors, les conséquences économiques pour la ville de Beaucaire, eh bien écoutez, vous allez sans doute me l'expliquer Madame. Depuis 40 ans, il y avait des cabanons avec des tôles susceptibles de comporter de l'amiante sur l'une des 3 parcelles sur laquelle nos ouvriers ne sont pas intervenus. Donc, il aurait fallu de toute façon enlever ces cabanons, ça c'est clair, donc quelles sont les conséquences économiques pour la ville de Beaucaire, eh bien elles seront les mêmes que ce qui aurait dû être fait depuis 40 ans, c'est-à-dire enlever les cabanons comportant de l'amiante et c'est ce que nous allons faire, nous avons fait appel à une entreprise spécialisée qui est allée sur place faire des diagnostics et voilà, quel que soit le projet sur ces terrains, quel que soit le Maire, l'intervention d'une entreprise aurait été nécessaire, la décision a été prise, on vous en a rendu compte, c'est la décision 16-113 je crois, voilà donc une entreprise s'est rendue sur place, a fait ses diagnostics et a regardé les lieux où il y avait ou non de l'amiante donc voilà. Maintenant tous ceux qui s'amusent à jouer avec les peurs en racontant tout et n'importe quoi, devront en répondre devant la justice, voilà ce que je tenais à vous dire. »

M. le Maire : « Et pour terminer ce conseil municipal, j'avais un communiqué de presse à vous lire : Depuis 2 ans, je suis Maire de Beaucaire et Président du CCAS de la Ville. Dès mon élection à la tête de la municipalité, j'ai souhaité rompre avec certaines méthodes et certaines pratiques... »

M. Christophe ANDRÉ (qui s'est levé en se rapprochant du Maire) tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « Sortez, **M. Christophe ANDRÉ**, je fixe l'ordre du jour. Plusieurs plaintes ont ainsi été déposées contre d'anciens élus et certains agents, notamment pour délit de favoritisme, délit d'avantage injustifié et emploi fictif suite à certaines découvertes de la nouvelle équipe municipale.

M. Christophe ANDRÉ tient des propos inaudibles hors micro.

M. le Maire : « **M. Christophe ANDRÉ**, sortez ! Vous êtes vraiment ridicule, cela fait 20 ans que vous êtes ridicule dans cette ville, je crois que vous donnez un spectacle minable depuis deux ans, je vais écrire au Préfet sur votre cas. La prochaine fois, nous préviendrons la Police Municipale pour vous expulser le cas échéant. Je reprends donc :

Depuis 2 ans, je suis Maire de Beaucaire et Président du CCAS de la Ville.

Dès mon élection à la tête de la municipalité, j'ai souhaité rompre avec certaines méthodes et certaines pratiques.

Plusieurs plaintes ont ainsi été déposées contre d'anciens élus et certains agents, notamment pour délit de favoritisme, délit d'avantage injustifié et emploi fictif suite à certaines découvertes de la nouvelle équipe municipale.

Alerté en février 2015 de deux premières affaires, le Procureur de la République vient d'informer le CCAS de Beaucaire qu'il y avait bien matière à poursuites.

Je serai donc entendu en tant que victime en qualité de Président du CCAS face à plusieurs prévenus dont notamment deux élus importants de la mandature 2008-2014 dont l'ancien Maire, poursuivis pour détournement de fonds.

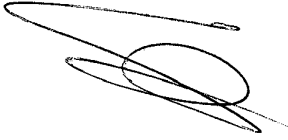
L'affaire sera jugée au Tribunal Correctionnel de Nîmes le 25 octobre 2016 à 14h00.

Tout délit commis doit être puni et l'argent public des Beaucairois être utilisé au mieux et en tout cas légalement.

Et pour finir, concernant Midi Libre on nous a donné raison, concernant la CGT on nous a donné raison. Je tenais à en informer l'ensemble du conseil municipal. Merci. »

La séance est levée à 10 heures et 55 minutes.

Le Secrétaire de séance



Jean-Pierre FUSTER

Le Maire



Julien SANCHEZ